

**Enquête publique relative à l'unité de valorisation énergétique dans le cadre du projet
de transformation du centre des déchets ménagers à Ivry-Paris XIII**

**RÉUNION PUBLIQUE DU 14 JUIN 2018
VERBATIM**

SALLE / ADRESSE :	Espace Robespierre 2 rue Robespierre 94200 Ivry-sur-Seine
PARTICIPANTS :	205 personnes
DÉBUT > FIN :	19 h 45 à 23 h 20

Commission d'enquête :

Jean-Pierre CHAULET, Président

Jean-Pierre MAILLARD, Membre

Yves Le PAUTREMAT, Membre

Maître d'ouvrage , le Sycotom

Jacques GAUTIER, Président

Martial LORENZO, Directeur général des services

Catherine BOUX, Direction générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets

Pierre HIRTZBERGER, Directeur général des services techniques

Jean-Pierre CHAULET, Président de la Commission d'enquête

Présente la réunion de ce 14 juin et déclare qu'elle est effectuée à la demande de la commission d'enquête et sous l'égide de celle-ci, mais qu'elle sera animée par M. RAYSSAC mandaté par la commission d'enquête.

Puis conformément à la tradition républicaine, il passe la parole à M. BOUYSSOU, maire d'Ivry-sur-Seine qui nous accueille dans une des salles de sa commune.

M. Philippe BOUYSSOU, Maire d'Ivry-sur-Seine

Il présente l'historique de ce projet qui remonte à près de 10 ans puis il continue ainsi :

De nombreuses questions se posent. La nécessaire production de chaleur urbaine constitue-t-elle un frein à la réduction des déchets ? Les prévisions faites par le Syctom sont-elles conformes aux prévisions de la loi de transition énergétique ? L'argent investi dans cette construction serait-il plus utile dans les processus de prévention et de tri ? Les installations de Saint-Ouen et d'Issy-les-Moulineaux pourraient-elles suffire sur un temps transitoire à remplacer l'usine d'Ivry sans qu'il y ait besoin de la reconstruire ? L'enfouissement dans des décharges encore plus éloignées du centre de la capitale est-il plus acceptable que l'incinération du point de vue de la défense de l'environnement, etc. ? Et je pourrais continuer jusqu'à demain matin.

Le récent avis rendu par l'Autorité environnementale, dont j'espérais qu'il apporte un arbitrage incontestable, a surtout rouvert de nouveaux champs de questions où chacun, favorable ou défavorable au projet, trouve aujourd'hui une confirmation de son point de vue. C'est pourquoi j'espère que la phase qui vient de s'ouvrir avec l'enquête publique permettra à l'État de rendre enfin un arbitrage d'intérêt général qui ne se contente pas d'une simple instruction administrative, mais qui prend vraiment position sur le fond, et ce, de manière justifiée. Et j'espère que nos débats et les prises de position qui doivent avoir lieu ce soir permettront d'avancer, qui sait, peut-être sur un point d'accord, sur un point d'équilibre entre les différentes positions. En tout cas, c'est ce qu'en tant que maire d'Ivry, je souhaiterais.

Monsieur le Commissaire enquêteur, je vous souhaite force et courage dans la mission qui vous est confiée. Merci.

Applaudissements

Jean-Pierre CHAULET, Président de la Commission d'enquête

Merci Monsieur le Maire. Déjà, vous avez défloré tous les sujets que nous allons traiter ce soir et je vous en remercie. Avant de débiter, je voudrais simplement dire ce qu'est la Commission d'enquête et quel est son rôle, puisque jusqu'à maintenant vous n'avez eu affaire en réalité qu'à des débats soit présidés par la Commission nationale du débat public, soit effectivement des réunions qui ont été organisées entre le Syctom et ceux qui voulaient bien venir aux réunions.

La Commission d'enquête, première chose à dire, est régie par des textes législatifs réglementaires. Simplement, pour résumer : le Code de l'environnement. Deuxièmement, nous sommes trois membres : à droite, M. Yves Le PAUTREMAT, M. Jean-Pierre MAILLARD et moi-même qui préside cette réunion. Nous sommes désignés par le Président du Tribunal administratif de Melun. Nous sommes totalement indépendants aussi bien vis-à-vis du maître d'ouvrage qui est à ma gauche, qui est le Syctom, que vis-à-vis de toutes les autorités. Et nous signons même, avant de prendre notre mission, une déclaration sur l'honneur, disant que nous n'avons absolument aucun intérêt dans ce type d'enquête.

Quel est le rôle – je l'ai résumé rapidement – des membres de la Commission ? C'est de favoriser la participation du public. Cela se fait lors des permanences. Cela se fait évidemment par des moyens que nous ne considérons pas le mieux appropriés d'ailleurs, qui sont les insertions dans la presse, les affiches. Par contre, le Syctom a distribué éventuellement de petits papiers. Mais c'est surtout le bouche-à-oreille, notamment par les associations, dont je remercie l'implication dans ce domaine, parce que les associations permettent effectivement à la fois de renseigner leurs mandants et d'expliquer un peu le projet. Puis, la réunion publique. Et cette réunion publique est une des prérogatives de la Commission d'enquête et c'est nous qui l'avons imposée et qui l'organisons. Et le texte dit que nous pouvons l'imposer.

Deuxièmement, notre rôle est de recueillir les observations, quelles qu'elles soient. Qu'elles soient favorables ou défavorables n'est pas le problème. Ce qui nous intéresse, ce sont les arguments qui sous-tendent ces observations. Je dois dire que cela démarrait un peu lentement, puisque samedi dernier, nous étions à 200 observations. Et je crois que les associations ont bien fait leur travail puisque ce soir nous sommes à 520 observations. Beaucoup par registre électronique, d'ailleurs. Et je pense que nous devrions peut-être frôler les 800 ou 1 000 observations, ce qui permettra tout de même d'avoir un panel très large, puisque nous avons

même des observations qui viennent de Mexico. Vous voyez, les personnes de Mexico se préoccupent du Syctom d'Ivry.

En fin d'enquête, nous établissons un procès-verbal qui, à la fois, analyse les observations, les résume, les répartit par thème – parce que lorsque nous en avons plus de 500 ou 600, nous sommes obligés de les faire par thème. Et nous envoyons donc au Syctom ces thèmes, qui sont à la fois la synthèse des observations et éventuellement des questions complémentaires de la Commission d'enquête, lorsque nous considérons que les thèmes qui sont abordés n'épuisent pas toute la thématique. Donc, le maître d'ouvrage, le Syctom en l'occurrence, a 15 jours pour fournir un mémoire en réponse sur les thèmes. Il peut répondre ce qu'il veut, bien évidemment. Il peut répondre en 5 lignes ou en 5 pages sur chaque thème. Ensuite, nous établissons un rapport. Et la différence fondamentale avec ce que vous avez connu jusqu'à maintenant, c'est-à-dire des Commissions qui sont éventuellement patronnées par la Commission nationale du débat public, lorsque vous avez un garant, qui fait un compte-rendu des débats, nous devons donner un avis. Nous devons donner un avis et tout cela est formaté dans le Code de l'environnement. Nous devons donner soit un avis favorable, soit un avis défavorable. Si nous donnons un avis favorable, cet avis peut être assorti de réserves et/ou de recommandations. La différence essentielle entre les deux est que le maître d'ouvrage n'est pas obligé de suivre les recommandations, mais si nous émettons des réserves, il est obligé de remplir entièrement la réserve. Sinon, notre avis devient défavorable.

Je vous explique tout cela pour que vous ayez une idée de ce qu'est la Commission d'enquête. Que se passe-t-il si nous avons un avis défavorable ou si c'est un avis défavorable avec une réserve non suivie par le maître d'ouvrage ? Cela permet notamment aux associations de faire un référé suspensif devant le juge administratif. C'est quelque chose de très rapide, en moins de 15 jours. Et le juge administratif peut ne pas donner raison – cela a été le cas par exemple pour les voies sur berges de Paris, que vous connaissez tous, où la Commission avait donné un avis défavorable. Il y a eu un référé suspensif et les juges se sont prononcés neuf mois après. Mais je tiens à le préciser, notre avis est un avis facultatif. C'est-à-dire que, comme je l'indique, c'est le Préfet du Val-de-Marne en l'occurrence qui prend la décision. Et s'il y a ensuite un contentieux, c'est un contentieux contre la décision du Préfet, lorsque le Préfet prendra sa décision, une fois que nous aurons rendu notre rapport.

Je vous ai expliqué un peu comment fonctionne la Commission d'enquête, le caractère totalement indépendant de la Commission d'enquête et l'avis que nous devons rendre, en notre âme et conscience, non pas en tant que spécialistes, non pas en tant que juristes, mais en tant – comme on le disait au 18^e siècle – qu'honnête Homme, avec un grand H, puisque les femmes aussi sont bien sûr concernées.

Je pense qu'avant de débattre, il y aura d'abord une petite présentation. Je sais que les associations connaissent bien le projet. Mais il y a des personnes dans la salle qui ne connaissent pas vraiment le projet. Il y aura donc une présentation limitée du projet par le Syctom. Ensuite, si vous voulez, nous vous projeterons les thèmes qui seront abordés dans la soirée et l'animation sera faite par M. RAYSSAC, à ma droite, qui est totalement indépendant aussi. Il n'a rien à voir ni avec les commissaires enquêteurs, ni avec le Syctom, puisque M. RAYSSAC est le patron d'une agence de communication qui s'appelle Res Publica – un très beau terme.

Nous aborderons peut-être les thèmes après. Nous allons d'abord laisser la projection et la présentation. Et M. RAYSSAC, ensuite, présentera les membres du Syctom qui, ce soir, répondront aux questions. Allez-y pour la projection. C'est bien sûr la projection organisée par le Syctom. La Commission d'enquête n'a rien à voir dans cette affaire.

M. RAYSSAC, animateur

Je vais vous présenter les orateurs qui vont prendre la parole immédiatement. Juste un mot pour vous dire qu'ils vont prendre la parole pendant une petite vingtaine de minutes à peu près. C'est ce qui leur a été demandé. Nous aurons ensuite la réunion qui se déroulera. Notre horaire de fin de réunion visé est 22 h 30. Il est évident que s'il y a besoin d'aller plus loin parce qu'il y aura des questions qui n'auront pas trouvé de réponse avant 22 h 30, nous irons plus loin. Mais nous essayons de viser 22 h 30. Je vous présente par ordre d'entrée en scène ou d'apparition, si je puis me permettre :

- Le Président du Syctom, M. Jacques GAUTIER
- Le Directeur général du Syctom, assis à côté de lui, M. Martial LORENZO
- Le Directeur général des services techniques, M. Pierre HIRTZBERGER
- Et la Directrice générale adjointe chargée de l'exploitation, Mme Catherine BOUX

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Jacques GAUTIER, Président du Syctom

Merci à vous. Je voudrais d'abord souhaiter à chacune et chacun la bienvenue et vous remercier de votre présence. Bien sûr, saluer la Commission et son Président, M. CHAULET, qui dirige cette réunion publique. Remercier également le Maire d'Ivry, cher Philippe, qui nous accueille dans ses locaux, l'ensemble des élus présents. J'ai cité – j'en oublierai certainement –, j'ai vu Marie-Hélène MAGNE de Charenton, Jean-Luc CAEDDU de Maisons-Alfort, Patrick RATTER de Valenton, Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} arrondissement, Sophie DESCHIENS, Conseil régional, en charge de l'économie circulaire. Et je sais que Jérôme COUMET, Maire du 13^e arrondissement, nous rejoindra, comme Corinne VALLS, maire de Romainville. Merci à eux d'être présents, comme à vous toutes et vous tous. Je voudrais aussi saluer les équipes du Syctom et l'ensemble des participants.

Je me réjouis aujourd'hui de voir ce projet arriver à l'étape de l'enquête publique, après avoir fait l'objet d'une concertation sans précédent pour une installation comme celle-là. Le Maire d'Ivry rappelait tout à l'heure que c'est plus de 10 ans de concertation, dont un débat public sous l'égide de la Commission nationale du débat public, et trois phases de concertation débat. Je crois qu'Ivry a usé 3 ou 4 présidents du Syctom. C'est ainsi que le projet a évolué au fil du temps pour prendre en compte les remarques et les attentes des territoires.

Permettez-moi de vous rappeler qu'il s'agit du remplacement de l'usine actuelle et que ce projet s'insère dans la stratégie d'ensemble du Syctom :

- Mettre fin à l'enfouissement.
- Adapter les installations aux volumes et à la nature des déchets.
- Garantir solidarité et équilibre territorial.
- S'inscrire dans des perspectives d'évolution de tonnages volontaristes, mais qui tiennent compte des particularités de la zone dense.
- Insérer cet équipement industriel dans un tissu urbain dense, comme nous l'avons fait il y a 10 ans à Isséane. Sachez que l'usine d'Isséane, dont nous célébrons les 10 ans, est voisine de Microsoft, siège social et que Orange construit son siège à côté. Nous sommes face à TF1 et à côté de tours de grande hauteur et de grand standing. C'est ce que nous sommes en train de faire à Saint-Ouen, avec une ZAC de 4 000 logements, la ZAC des Docks.

Il s'agit donc bien d'un projet en conformité, comme le rappelle l'État, avec les dispositions prévues par la loi sur la transition énergétique, qui vise à mettre fin à l'enfouissement des ordures ménagères et à la mise en place d'un tri à la source des biodéchets. Le Syctom n'avait d'ailleurs pas attendu la loi pour accompagner et soutenir financièrement et techniquement les collectivités, pour la mise en place de la collecte séparative des biodéchets chez l'habitant, comme nous le ferons désormais ici à Ivry, puisque le Maire a souhaité faire partie des premiers territoires expérimentaux. Ce projet d'unité de valorisation énergétique, qui fait donc l'objet de l'enquête publique, résulte de choix politiques forts. Imaginez une unité de valorisation énergétique de dernière génération qui utilise les meilleures techniques disponibles pour minimiser l'impact environnemental et optimiser la production de chaleur, malgré une capacité – j'y reviendrai – réduite de moitié par rapport à l'usine actuelle. Choisir aussi de ne pas déposer une demande d'autorisation pour l'UVE, afin de laisser du temps complémentaire à la concertation pour poursuivre les réflexions et les études sur l'unité de valorisation organique qui est repoussée à plus tard. Ce choix d'une capacité réduite de moitié – 350 000 tonnes à la place de 690 000 tonnes actuellement – nous place tous, nous comme vous, devant le même défi que nous devons relever collectivement, Syctom, collectivités, associations, citoyens : réduire nos déchets pour mettre fin à l'enfouissement.

Et j'ai une mauvaise nouvelle à vous annoncer. Je l'officialiserai au Comité syndical le 22 juin prochain. Les chiffres de 2017 ne sont pas bons. Notre territoire, c'est-à-dire la métropole du Grand Paris, produit toujours autant de déchets ménagers. Mais il est vrai aussi que la population augmente. Les collectes sélectives progressent avec une lenteur désespérante et la réussite de la collecte séparative des biodéchets prendra sans doute beaucoup plus de temps que prévu. La décision politique de réduire de moitié la capacité de l'usine actuelle est le résultat d'une prise en compte volontariste de la prévention et du meilleur tri des déchets, extension des consignes de tri, généralisation de la collecte séparée des biodéchets, et cela dans le respect de ce que l'on appelle la hiérarchie des modes de traitement en recherchant avant tout à supprimer la mise en décharge.

Compte tenu de l'importante réduction que j'ai évoquée, l'objectif du Syctom au niveau de la suppression de la mise en décharge ne sera donc atteint que si la prévention et le tri des déchets sont menés à un haut niveau d'efficacité, ce qui n'est pas le cas actuellement en France.

Ce projet vise enfin l'exemplarité en ce qui concerne le principe de proximité. Nous devons traiter nos déchets sur le territoire. Oui, nous aurons plus que jamais besoin d'une nouvelle usine de valorisation énergétique pour remplacer l'usine actuelle. Oui, nous devons œuvrer ensemble collectivement pour inventer, soutenir, mettre en

œuvre et faire vivre les actions de prévention et de collecte qui pourront, je l'espère, nous permettre de réduire tous ensemble nos déchets et de mettre enfin fin à l'enfouissement. Je vous remercie.

M. RAYSSAC, animateur

M. LORENZO, voulez-vous poursuivre ?

M. Martial LORENZO, DGS du Syctom

Merci. Là, nous allons projeter quelques diapositives pour illustrer mon propos. D'abord, pour ceux qui ne le sauraient pas, qu'est-ce que le Syctom, qui est donc maître d'ouvrage ? Le Syctom est responsable d'un service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers qui sont apportés par les collectivités de son territoire. Il ne faut jamais l'oublier, c'est un service public de traitement. 84 communes sur 5 départements. Près de 6 millions d'habitants, avec quelque chose qu'il faut avoir en tête : 20 000 habitants au km². On nous parle souvent d'autres exemples ailleurs. 20 000 habitants au km². Et une production de déchets, si j'ose dire, donc un traitement de déchets qui s'élève à 2 300 000 tonnes environ.

Comment se déroule cette gestion du service public des déchets ? C'est un territoire découpé en bassins versants. « Bassins versants », c'est un jargon technique. Cela veut dire qu'en gros les bennes à ordures ménagères ne peuvent pas aller trop loin et doivent donc se retrouver avec des exutoires, des usines là où l'on dépose les ordures ménagères, qui soient dans un secteur où les kilomètres parcourus, le CO² dépensé, ne soient pas trop élevés. Vous avez la carte à l'écran. Cela veut dire également un traitement de proximité avec une installation de gestion des OM (ordures ménagères) par bassin. Cela s'appelle, là aussi dans notre jargon, la « solidarité territoriale ». Vous voyez bien qu'il y a 4 grands centres sur cette carte : Saint-Ouen, Romainville, Ivry – Paris 13 et Isséane. C'est ce que l'on appelle la question de proximité. Et surtout, très important, un fonctionnement en réseau, à la fois pour distribuer l'énergie – nous en parlerons plus tard –, mais aussi pour optimiser parce qu'il y a des périodes de maintenance, d'arrêt des installations, pour pouvoir optimiser la gestion du volume des déchets. Cela donne au total, sur notre territoire, grâce à la coopération avec nos voisins, nos petits voisins – il n'y a rien de péjoratif là-dedans, mais ils ont de petites capacités – 89 % des OM qui sont traitées par les unités de valorisation énergétique du Syctom, 7 % par nos voisins et enfin 4 %, malheureusement le Président le disait à l'instant, sont conduites encore à l'enfouissement en Seine-et-Marne ou ailleurs.

Très rapidement, quelques mots là aussi. Quel est le but de ce projet ? C'est remplacer l'usine de traitement des déchets ménagers existante qui est en fin de vie, par une unité nouvelle, moderne, dont la capacité – cela a déjà été dit, mais je crois qu'il faut que vous l'entendiez bien – sera de 350 000 tonnes contre, aujourd'hui, une capacité autorisée de 700 000 tonnes. Nous voyons bien là le gap qu'il y a dans ce choix politique. Et une usine qui traitera les OM du bassin versant dont je parlais tout à l'heure, c'est-à-dire plusieurs communes du Val-de-Marne, ainsi que plusieurs arrondissements parisiens, ce qui correspond à 1,4 million d'habitants.

Le projet global, vous le savez, est en deux parties fonctionnelles, c'est-à-dire deux parties qui peuvent être détachées l'une de l'autre. D'une part, l'unité de valorisation énergétique, qui est l'objet de l'enquête publique aujourd'hui. Et d'autre part, l'unité de valorisation organique, qui comprendra une plateforme fluviale. Ce sera l'objet d'autres discussions. Deux unités qui fonctionnent indépendamment. Et vous avez à l'écran, là encore, la période de construction de l'UVE (unité de valorisation énergétique) qui s'achèvera vers 2023 et, à ce moment-là, pourra commencer la construction de l'UVO (unité de valorisation organique), deuxième phase.

Les raisons d'être de ce projet. Nous l'avons dit, nous le redisons, mais il faut vraiment avoir cela en tête. Ce genre d'usine a une durée de vie en moyenne de 40 ans. Et 40 ans, ce n'est déjà pas mal. Ici, nous en sommes déjà aujourd'hui à près de 50, et au moment où la nouvelle unité de valorisation fonctionnera, nous serons pratiquement à 55 ans, ce qui évidemment peut créer, d'ailleurs dès maintenant peut-être, des difficultés de fonctionnement, et donc des durées de maintenance plus longues, et donc de l'enfouissement plus avant encore que ce que nous faisons aujourd'hui. Voilà des raisons majeures.

D'autre part, il s'agit – je l'ai dit au départ – d'un service public. Il s'agit donc d'assurer la mission de service public. C'est la mission du Syctom. Dans un espace contraint, pour ceux qui connaissent le terrain, ils le comprendront. Cela rentrera un peu au chausse-pied. Et dans un phasage d'opérations qui permet justement de maintenir ce service public en permanence, malgré la construction, et malgré les difficultés que cela engendre. Avec un objectif de ce phasage un peu compliqué, qui est évidemment de réduire le plus possible, en tout cas de ne pas augmenter pendant cette période de travaux les enfouissements qui sont, malheureusement encore, à hauteur d'environ 130 000 tonnes par an. Pour vous donner un exemple – cela fait partie de mes références d'enfant –, 130 000 tonnes, c'est la production de la ville de Toulouse. Cela peut ne paraître rien ici à Paris, mais cela correspond à une métropole de province.

Enfin, garantir l'approvisionnement du réseau de chaleur – nous y reviendrons sûrement –, puisque cette usine produit de la vapeur d'eau et de l'électricité, et notamment alimente le réseau d'alimentation en chaleur de tous

les hôpitaux parisiens par exemple. Et l'unité de valorisation nouvelle permettra de maintenir cet approvisionnement avec beaucoup moins de déchets traités, parce que, comme le disait tout à l'heure le Président, nous faisons appel aux meilleures techniques possible.

Je reviens, mais vraiment très rapidement, sur la concertation. Très vite, parce qu'il faut tenir le temps. Nous vous l'avons dit tout à l'heure, 10 ans de concertation pour arriver, le 31 août 2016, à ce que la CNDP autorise le Sycotom justement à aller à l'enquête publique. Et voilà où nous en sommes pour le moment.

M. Pierre HIRTZBERGER, DGST du Sycotom

Je vais poursuivre justement sur la question du planning. En janvier 2017, le comité syndical du Sycotom a pris deux décisions. D'une part, de monter et déposer deux demandes d'autorisation qui concernent l'UVE. La première est la demande d'autorisation d'exploiter, au titre du Code de l'environnement. Et bien sûr, la demande de permis de construire la nouvelle installation, qui comprend également la demande de permis de démolir l'ancienne usine. Et en parallèle, comme Monsieur le Maire d'Ivry l'a mentionné, de poursuivre les études et la concertation sur la deuxième partie du projet, à savoir l'unité de valorisation organique.

Concernant le dimensionnement de cette installation, en 2023, à la mise en service de l'installation, le besoin de traitement pour traiter les déchets qui proviennent des communes qui amènent les déchets sur l'usine d'Ivry est estimé entre 450 et 490 000 tonnes par an. La capacité d'incinération a été fixée à un maximum de 350 000 tonnes par an. Donc, évidemment, la quantité de déchets à traiter dépassant la capacité de l'installation, il faudra évacuer à l'extérieur et sur d'autres sites environ 140 000 tonnes de déchets, qui ne pourront pas être traités sur place. D'où évidemment les enjeux sur le développement du geste du tri et la recherche d'un meilleur recyclage pour éviter que ces 140 000 tonnes finissent en décharge.

Les équipements de cette installation. En termes de fonctionnalité, nous retrouverons classiquement une zone de réception de déchets, avec des camions de collecte qui déversent les déchets dans une fosse. Ensuite, un grappin, une grosse pince qui prend ces déchets et qui les charge dans le four. Le four fonctionne évidemment uniquement avec l'énergie apportée par ces déchets. Nous ne rajoutons pas ni fuel, ni gaz, ni autre combustible pour que ces déchets brûlent. Lorsque ces déchets brûlent, ils produisent beaucoup d'énergie, et cette énergie va servir à chauffer et à faire évaporer de l'eau dans une chaudière. C'est le petit serpentin de tubes que vous voyez sur le schéma. Et cette vapeur sera utilisée ensuite pour deux utilisations. La première : la production de vapeur pour le réseau de chauffage urbain. Et la deuxième pour la production d'électricité.

Les fumées qui ont traversé l'installation ne sont évidemment pas rejetées comme cela à la cheminée. Elles sont traitées, avec un double système – ce sont les deux boîtes que vous voyez sur le schéma – de filtres, dans lesquels nous allons également injecter des réactifs pour traiter les polluants. Et une fois les polluants traités, ils sont rejetés à la cheminée.

Sur la partie valorisation de l'énergie, comme je le dis, nous produisons donc de la vapeur à partir de l'énergie produite par les déchets. Nous faisons passer cette vapeur dans une turbine, qui nous permet de produire de l'électricité, déjà pour les propres besoins de l'usine, puisqu'une usine a des besoins en électricité pour fonctionner. Et la grosse majorité de l'énergie est livrée au réseau de chauffage urbain et permet de chauffer notamment des bâtiments publics, des hôpitaux, des musées et aussi des logements, avec un équivalent d'environ 80 000 logements pour ce qui est de la future usine de valorisation énergétique.

En termes de conception architecturale maintenant, vous voyez sur cette image ce que donnera demain la future usine de valorisation énergétique, avec à côté l'ancienne usine qui est déjà démolie. Vous voyez un terrain vierge, avec à côté de ce terrain vierge, le magasin Leroy Merlin. Et sur cette vue, nous avons déjà intégré les projets de futures tours duo, qui seront construites à l'échéance de la construction de l'installation en 2023. Nous avons un petit film à vous projeter, qui montre le cheminement piéton autour de l'usine.

Diffusion d'une vidéo

Intervention hors micro dans la salle

M. RAYSSAC, animateur

Monsieur, nous ne sommes pas encore dans les thèmes, vous pourrez vous exprimer tout à l'heure.

M. Pierre HIRTZBERGER, DGST du Sycotom

Concernant l'empreinte environnementale de l'installation, elle sera fortement diminuée par rapport à l'usine actuelle. Évidemment, déjà par la division par deux de la capacité d'incinération. Nous aurons également une diminution du trafic généré par l'activité de l'usine, qui sera de l'ordre de -25 %, puis une diminution à la fois des volumes de rejet, puisque nous aurons 2,5 fois moins de fumées en quantité qu'aujourd'hui. Et chaque m² de fumée sera lui-même porteur de moins de polluants que l'usine actuelle.

Pour la construction de cette installation, nous avons évidemment choisi les meilleures techniques disponibles, tel que l'Union européenne les définit. Avec un système de traitement des fumées, qui est un système sec, donc qui n'utilise pas d'eau, ce qui permettra à la fois de baisser très nettement les consommations d'eau et de l'installation, et d'éviter aussi, la plupart du temps, la présence du panache, puisque le panache est lié à l'eau que l'on utilise dans le système de traitement des fumées. Et des rejets à l'atmosphère qui sont très inférieurs évidemment aux seuils réglementaires, mais qui seront aussi encore diminués par rapport à l'usine actuelle.

En termes d'odeurs, puisque nous avons souvent des questionnements sur les odeurs générées par ce type d'installation, le bâtiment sera entièrement hermétique. Et nouveauté par rapport à l'usine actuelle, nous aurons des SAS pour les véhicules, à la fois à l'entrée et à la sortie de l'installation. L'ensemble du bâtiment sera mis en dépression. Et l'air vicié, chargé d'odeurs, à l'intérieur de l'usine, sera évidemment aspiré et traité. Quand l'installation d'incinération fonctionne, ce sont les fours de l'usine qui traiteront ces odeurs. Et en période de maintenance, nous aurons un système de désodorisation autonome qui pourra fonctionner. Là également, ce système de désodorisation n'existe pas actuellement sur l'usine actuelle. Et évidemment, un dispositif de surveillance aux abords du site.

Les travaux devraient démarrer à la fin de l'année 2018 et durer 5 ans, compte tenu de l'exiguïté du site. Pendant les travaux, l'usine actuelle continuera à fonctionner et les bennes de collecte continueront à être accueillies sur le site.

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup, Messieurs, de votre présentation. Nous allons maintenant passer aux échanges avec vous-mêmes. Le Président de la Commission d'enquête et la Commission d'enquête vous proposent de traiter six thèmes ce soir. Le premier thème portera sur le dimensionnement du centre de traitement envisagé et son utilité à l'horizon 2023. Vous les avez là, je ne vais pas tous les relire. Vous avez aussi en regard le temps qu'il est prévu de passer sur chacun des thèmes. Évidemment, c'est modulo quelques minutes pour chacun d'entre eux, bien entendu. Le principe pour prendre la parole est très simple : pour pouvoir parler, il vous faut un micro. Pour avoir un micro, il vous faut le demander. Toute personne qui demandera la parole aura évidemment la possibilité de s'exprimer. Je vous demande simplement de penser que cette réunion aura une heure de fin. Nous visons 22 h 30. Si nous pouvons le faire, tant mieux. Si nous devons aller plus loin, nous le ferons aussi. Mais pensez que vous ne serez pas seuls à parler lorsque vous prendrez la parole. Essayez donc d'être le plus précis, succinct et explicite possible. Ce sont des injonctions un peu contradictoires, mais je suis sûr que tout le monde peut y arriver.

Madame, je vous avais promis que vous auriez la parole en premier. Nous allons donc vous donner un micro. Je vous remercie, lorsque vous prenez la parole, de vous présenter. Je vous remercie aussi, les uns et les autres, quel que soit votre sentiment ou votre opinion sur ce projet, de vous exprimer de façon courtoise, même si vous n'êtes pas contents, même si vous êtes en colère. Ne vous en prenez pas aux personnes. Vous pouvez vous en prendre au projet, mais en tout cas, merci de vous exprimer de la façon la plus courtoise possible. Madame, vous avez la parole. Nous vous écoutons.

Mme Mickaëlle GATHELLIER, habitante Paris 13^e

Je suis une habitante de Paris 13^e. Je m'appelle Mickaëlle GATHELLIER. Dans ma vie, j'ai milité. Mais là, lorsque vous parlez par rapport à cette enquête, il y a beaucoup de choses pour lesquelles nous n'avons pas été mis au courant. Je suis donc très étonnée. Hier soir, j'ai fait deux heures de marche, dans la rue Victor Hugo, pour voir ce qu'il s'y passait, rencontrer des habitants. La première chose qui m'a beaucoup surprise : pourquoi construire cet incinérateur à proximité des immeubles ? Il n'y a pas d'espaces verts ni d'arbres autour pour protéger au moins par rapport à la pollution. Je ne comprends pas pourquoi cela n'a pas été fait. J'ai été aussi très surprise en arrivant dans cette région d'Ivry, que je ne connaissais pas, de voir tous ces permis de construire même à côté de l'incinérateur actuel, et avec le nouvel incinérateur, où il y a des immeubles juste en face. S'il y a un incendie, que sera-t-il fait ? Par rapport à la sécurité... Les odeurs, d'accord, c'est bien. Mais s'il y a des produits chimiques, cela ne se sent pas toujours. Et l'exemple : mon père a travaillé au CEA du Fort de Vaujours en Seine-Saint-Denis. Ce terrain militaire a été vendu au public, à Placoplatre. Or, quelqu'un a découvert qu'il y avait encore de l'uranium. Le Préfet avait tout de même donné l'autorisation d'exploiter ce lieu, alors que cela ne devait pas encore être fait, puisqu'il y avait de la radioactivité. C'est pour cela que je suis très prudente. On peut tout dire, c'est bien. Mais souvent, nous avons des mensonges, comme Tchernobyl : « La fumée ne va pas en France. » Et ce qui se passe actuellement, ce ne sera pas pour tous les arrondissements, parce que j'ai découvert qu'il y a 7 arrondissements où il y a l'enquête sur 20. Pourquoi les 13 autres n'ont-ils pas eu une convocation pour avoir cette enquête ?

M. RAYSSAC, animateur

Est-ce que vous avez terminé ? Non. Merci de traiter bien la question.

Mme Mickaëlle GATHELLIER, habitante Paris 13^e

À côté de cet incinérateur, il y a une école. J'ai rencontré une maman avec sa petite fille. Sa fille a de l'asthme. Et elle m'a dit qu'il y aurait – je suis prudente – 13 enfants qui ont de l'asthme. Cette petite fille est suivie par un médecin. On pense tout de même que ce serait tous ces déchets, puisqu'il y a tout de même des produits chimiques. Moi, j'ai déjà senti quelque chose d'âcre, il y a un certain nombre d'années, ou vu de la fumée rose fuchsia. Et j'avais téléphoné aux pompiers pour dire que quelque chose se passait dans l'incinérateur. Là, nous sommes un peu mis devant le fait accompli. J'ai vu sur la grille d'entrée, rue Victor Hugo, qu'il y a tout de même une entrée fermée pour les personnes individuelles pour apporter les déchets, depuis le 1^{er} janvier 2018. J'ai une voisine qui dit qu'une cheminée ne fume plus. La question : est-ce que les travaux ont commencé ?

J'ai rencontré un habitant qui m'a dit également qu'il y a normalement une distance de sécurité entre l'incinérateur et la clôture. Elle devait être de 100 mètres. Mais la pollution passe à côté. Là, c'est à côté des immeubles, en face. Je trouve cela inadmissible.

M. RAYSSAC, animateur

Un dernier point peut-être ? Il va falloir que nous puissions passer aux autres interventions.

Mme Mickaëlle GATHELLIER, habitante Paris 13^e

Je dis aussi que lorsqu'il y a des enquêtes – peut-être pour vous, commissaires enquêteurs –, nous devrions avoir une convocation, une information nominativement, pour que chaque personne puisse la recevoir à ce moment-là. Parce que les petits tracts, c'est bien, mais les personnes pensent qu'il s'agit d'une publicité et n'y font pas attention. Si c'est au nom des habitants, ce sera peut-être quand même autre chose.

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup, Madame. Je pense que nous allons passer la parole.

Applaudissements

Mme Mickaëlle GATHELLIER, habitante Paris 13^e

Et j'aurai d'autres choses à dire, j'espère que j'aurai tout de même la parole. Mais disons à Messieurs les Maires et élus qui sont présents : aux administrés, à nous les habitants, on ne nous demande pas beaucoup notre avis et l'on nous met souvent devant le fait accompli. Comme pour le tramway. Il y a eu des enquêtes, j'ai dit certaines choses. Ils n'en ont pas tenu compte, comme pour les abris qui n'abritent pas le long du tramway. Merci de votre écoute et bonne soirée.

Jean-Pierre CHAULET, Président de la Commission d'enquête

Si vous le permettez, juste avant, puisque Madame l'a évoqué, simplement sur la procédure de l'enquête. Là, je peux vous répondre sur la procédure de l'enquête. Pourquoi n'y a-t-il que 7 arrondissements parisiens et 10 communes ? Je vous ai dit que cette enquête est encadrée juridiquement. Et pour l'autorisation, comme c'est ce que l'on appelle une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), il y a une nomenclature qui dit que sont concernés les communes ou arrondissements qui sont dans un rayon de 3 km. Non, mais c'est la réglementation, Madame. Ce n'est pas moi qui ai inventé la réglementation. 3 km. Il suffit qu'un arrondissement ou une commune soit légèrement touché pour être concerné par l'enquête. C'est le premier point.

Sur la publicité de l'enquête, ce n'est pas moi, Madame, qui vous dirai le contraire, puisque la Commission d'enquête est chargée d'assurer la plus large participation du public. Je vous ai dit que des personnes ont écrit de Mexico, nous pouvons dire que cette personne a été touchée de très loin.

Intervention hors micro

Non, mais Madame, je vous réponds. Je considère qu'effectivement la publicité par affiche, comme elle existe, ou la publicité par un arrêté préfectoral, n'est pas suffisante. Malheureusement, ensuite c'est le problème de relais local. Et c'est là où je pense, et je le dis profondément, que le rôle des associations est fondamental, parce que les associations peuvent effectivement prévenir leurs mandants, et c'est la bouche-à-oreille qui permet de concerner les personnes. Je ne peux pas vous en dire davantage, simplement je regrette qu'il n'y ait pas plus de publicité, mais c'est très difficile en région parisienne, parce qu'il y a parfois 3 ou 4 enquêtes dans la même mairie, en même temps. J'en ai terminé sur la procédure.

M. RAYSSAC, animateur

Merci Monsieur le Président. Ce que je vous propose, c'est que nous prenions encore une ou deux questions et ensuite nous vous donnerons la parole. Madame, là-bas, derrière, puis la dame qui lève le doigt devant maintenant. Pouvez-vous lui apporter un micro ? Merci beaucoup.

Mme Flore BERLINGEN, habitante Paris 20^e

Bonsoir. Nous avons sollicité la Commission d'enquête pour pouvoir exprimer quelques mots sur le plan alternatif proposé par les associations, qui s'appelle le plan B'OM (baisse des ordures ménagères). Cette demande a été accueillie favorablement. Donc, je pense que j'ai à peu près 5 minutes pour parler de cette alternative.

M. RAYSSAC, animateur

Je mets en route le chrono !

Mme Flore BERLINGEN, habitante Paris 20^e

Je compte sur vous pour me rappeler à l'ordre. Je pense justement que ce plan alternatif s'inscrit complètement dans la première thématique que vous proposez, qui concerne le dimensionnement de l'usine. Et je pense que c'est la thématique principale de cette soirée. Nous le retrouvons aussi dans les très nombreuses contributions qui ont déjà été déposées en ligne.

Comment justifie-t-on un tel projet ? Comment construit-on tout cela, tous ces scénarios pour l'avenir ? Nous faisons des projections de la quantité de déchets que nous aurons à traiter. Pour faire ces projections, nous faisons des hypothèses. Cela veut dire que ces scénarios ne sont pas neutres. Ni celui du Syctom ni le nôtre ne sont neutres, en fait. Il n'y a pas de scénario objectif, il n'y a pas de vérité absolue effectivement. Et ces scénarios dépendront des choix que nous faisons, des choix politiques. C'est pour cela que le plan B'OM propose une vision légèrement différente, un scénario différent, puisqu'il repose sur des hypothèses qui ont été construites à partir des évolutions réglementaires les plus récentes, à partir des retours d'expérience en France ou à l'étranger, donc de collectivités qui ont déjà mis en place des choses intéressantes sur le tri, sur la réduction des déchets. Et c'est à partir de ce travail très minutieux de collecte des informations et d'analyse des évolutions les plus récentes que nous avons construit nos propres hypothèses, qui nous emmènent à horizon 2030 vers des projections et des besoins en capacité de traitement suffisamment réduits pour que nous puissions nous passer de ce projet d'usine.

Pour illustrer cela, quelques chiffres. Tout simplement pour vous montrer aussi que ce plan n'est qu'une étape. Ce n'est qu'une étape vers éventuellement une démarche zéro déchet, mais ce n'est hélas pas encore un plan zéro déchet. Ce que nous prévoyons à horizon 2030, c'est d'atteindre un taux de tri sur le territoire de 50 %. Quand je dis tri, je parle à la fois du tri des recyclables et du tri des biodéchets, puisque c'est quelque chose qui a été adopté dans la loi de transition énergétique et qui a été confirmé le mois dernier par l'Union européenne. Donc, un taux de tri de 50 %, qu'est-ce que c'est ? C'est tout simplement ce que l'Italie arrive à faire depuis déjà 2 ans à l'échelle du pays entier. Ce n'est donc pas quelque chose de complètement délirant. C'est tout simplement des performances de tri que nous pouvons atteindre en mettant en place le tri des biodéchets, en mettant en place un accompagnement des habitants pour améliorer le geste de tri des autres recyclables.

Un autre exemple pour illustrer également à quel point il est essentiel de prendre en compte les changements, en fait. Cela fait plusieurs fois que nous entendons que ce projet est dans les cartons depuis 10 ans, 14 ans, que nous en discutons depuis très longtemps. Le problème est que des choses se sont passées durant ces 10 ou 15 dernières années. Et nous avons l'impression qu'elles n'ont pas été tout à fait prises en compte dans les prévisions du Syctom, puisque cette capacité de 350 000 tonnes n'a pas bougé depuis le départ. Ces évolutions sont pour nous essentielles, parce qu'il y a des choses très pratico-pratiques qui sont passées récemment dans la loi. J'ai parlé du tri des biodéchets, mais autre chose qui nous concerne presque tous, nous qui travaillons dans des bureaux : tout lieu de travail qui rassemble plus de 20 personnes doit, depuis le 10 mars 2016, mettre en place le tri du papier. C'est quelque chose de simple et basique, mais qui – vous le savez comme moi – n'est pas du tout appliqué pour l'instant. À quand une campagne d'information et de contrôle sérieuse pour vérifier l'application de cela ? Et pourquoi est-ce que je parle du papier et du carton ? C'est parce que ce sont des déchets qui sont présents en très grandes quantités dans les ordures ménagères résiduelles, c'est-à-dire ce que nous brûlons dans les incinérateurs du Syctom.

Et pour conclure, parce que je vois que vous me faites signe, le travail du plan B'OM est très simple. Il s'appuie sur l'analyse de l'existant et de notre marge de manœuvre. Et notre marge de manœuvre est énorme, puisqu'actuellement, 75 % de la poubelle que nous envoyons à l'incinérateur est recyclable ou compostable. 75 % de ce que nous brûlons ne devrait pas être brûlé. Donc, c'est tout simple. Nous considérons qu'il faut s'attaquer au moins à une petite partie de ces 75 %.

Applaudissements longs

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup, Madame. Si vous applaudissez 2 minutes après chaque intervention de 5 minutes, nous ne sommes pas couchés. Madame, j'ai oublié de vous demander de vous présenter ? S'il vous plait, pouvez-vous reprendre le micro juste devant pour vous présenter ?

Mme Flore BERLINGEN, habitante Paris 20^e

Flore BERLINGER, pour Zero Waste France, et pour beaucoup d'habitants.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup. Madame, j'espère qu'ils vous applaudiront au moins un peu. Merci de vous présenter.

Mme Adeline GROSJEAN, riveraine Ivry

Peu importe. Bonsoir. Adeline GROSJEAN, Ivry-sur-Seine, riveraine de l'usine d'incinération. Ma question porte sur le dimensionnement de l'usine. Je me demande, alors que vous parlez de construire une première année de valorisation énergétique de 350 000 tonnes, alors qu'une autre est prévue derrière, une unité de valorisation organique de 365 000 tonnes, pourquoi y a-t-il un « saucissonnage », et c'est le terme du projet qui a été dénoncé par l'Autorité environnementale dans son délibéré du 21 mars 2018 ? Pourquoi le public n'est-il consulté que sur un morceau du projet, ce qui permet au Sycatom de nous faire croire que la future usine sera 50 % moins grosse que l'actuelle ?

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci Madame pour votre précision. Nous prenons une dernière intervention ici, puis nous nous tournerons vers la maîtrise d'ouvrage. Je sais qu'il y a deux ou trois autres personnes qui souhaitent parler. Je vous ai repérés. Allez-y, Madame.

Mme Jeanne ZERNER, Coprésidente MIE (mission d'information et d'évaluation) municipale sur la construction de l'UVO (Unité de valorisation organique)

Bonsoir. Je parle ce soir au nom de la mission d'information et d'évaluation sur la construction de l'unité de valorisation organique qui a été souhaitée par le Maire d'Ivry. Le Maire d'Ivry, par décision du Conseil municipal, a créé cette commission qui agit de façon totalement indépendante du Maire. J'en veux pour preuve qu'à nombre égal, chacun des groupes du Conseil municipal y est représenté. Nous prenons nos positions, nos décisions ensemble. Je parle ce soir au nom de l'ensemble de la commission. Je parle maintenant, parce qu'il n'y a pas vraiment de thèmes qui nous concernent. Cela concerne l'enquête publique et le déroulement de l'enquête publique.

Nous nous sommes émus, unanimement, du fait que pour la ville d'Ivry, qui est tout de même, de plus près, touchée par la construction de l'UVE, les permanences de l'enquête publique nous semblent bien peu nombreuses, et le plus souvent, même systématiquement, non en dehors des heures de travail de la plupart des Ivryens. Et pas non plus le week-end, alors que la mairie d'Ivry est ouverte le samedi. Donc, nous souhaitons que l'enquête publique puisse se dérouler de façon plus juste pour que chacun des Ivryens puisse se saisir du projet. Et à ce titre, nous souhaitons que l'enquête publique soit rallongée de 15 jours.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci Madame. Vous avez un potentiel d'applaudissement extraordinaire dans cette réunion. Nous allons peut-être commencer par les remarques ou questions de la première intervenante. M. LORENZO, vous prenez la parole.

M. Martial LORENZO, DGS du Sycatom

Nous allons nous répartir la tâche, pour les remarques et questions de Madame, qui sont tout à fait pertinentes. J'ai retenu un certain nombre de questions précises. Pourquoi cet endroit ? Là, cela remonte à plusieurs années. Le maire d'Ivry en a d'ailleurs parlé, c'était avec son prédécesseur. Les choses étaient claires. Et cela renvoie à ce que j'ai appelé les bassins versants, c'est-à-dire que nous pouvons difficilement envisager que nous envoyions nos camions poubelles, parce qu'il y en a, il en reste, ailleurs que dans un endroit qui est finalement au barycentre, au centre du secteur qui est desservi. C'est l'une des premières raisons, car sinon nous créerions bien plus d'encombres, bien plus de difficultés, bien plus de pollution d'ailleurs, en « transbahutant » ces

ordures ménagères ailleurs. La deuxième raison – le Maire en a aussi parlé tout à l'heure – est que le réseau des usines du Sycotom est maillé, raccordé au réseau de chauffage de la CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain), et qu'il a été étudié le fait d'imaginer des déplacements de quelques centaines de mètres, de quelques kilomètres. Cela ne résolvait pas le premier problème. Mais surtout, cela engendrait des coûts et des travaux de dévoiement de réseau et de changements du dispositif qui devenaient alors insupportables. Voilà pourquoi, très clairement, le choix a été fait à l'époque, il y a quelques années.

La deuxième question que vous posiez concernait les risques. Nous y reviendrons tout à l'heure plus en détail, parce que justement il y a un des thèmes que Monsieur le Président de la commission d'enquête nous a demandé de traiter sur la question des risques. Mais globalement, ce que je peux dire, c'est que nous sommes évidemment sous haute surveillance. Je vous assure qu'en France il n'y a pas d'usines d'incinération ou d'usines, quelles qu'elles soient, qui soient plus surveillées que celles du Sycotom. Et les dispositions que nous prenons nous permettent d'affirmer que ces risques-là sont parfaitement maîtrisés.

Le troisième sujet est d'ailleurs lié au précédent. Vous avez parlé d'une école. Nous la connaissons bien. C'est l'école Dulcie September, si je ne me trompe pas, qui est à proximité, et qui est – vous ne le savez peut-être pas, mais je vous le dis – parfaitement, en quelque sorte, instrumentée, pour mesurer justement sur cette école, bien qu'elle ne fasse pas partie de ce que l'on appelle les vents dominants et la rose des vents. Elle a été instrumentée et elle est totalement sous surveillance. Et les documents sont consultables à la fois sur le site du Sycotom et sur le site de la DRIEE, qui nous contrôle, pour montrer que vos inquiétudes légitimes ne sont pas fondées par rapport à ces questions, puisque toutes les mesures...

M. RAYSSAC, animateur

M. LORENZO, pardonnez-moi, qu'est-ce que la DRIEE pour ceux qui ne connaissent pas ?

M. Martial LORENZO, DGS du Sycotom

Pardon. Direction régionale interdépartementale de l'énergie et de l'environnement. C'est-à-dire le service de l'État qui contrôle les installations industrielles. Enfin, je vais aller jusqu'au bout si vous me le permettez.

Les travaux ont-ils commencé ? Non. Nous ne prendrions pas les personnes, et en particulier la Commission d'enquête, pour ce qu'elles ne sont pas. Évidemment que les travaux n'ont pas commencé. En revanche, vous avez noté que l'un des deux fours est à l'arrêt. Et cela renvoie à mon propos du départ, qui consiste à dire qu'une usine a besoin de maintenance. Et en ce moment, l'une des lignes de four est arrêtée. C'est pour cela qu'une seule cheminée fume. Il n'y a pas de travaux de construction liés à ce projet. Il y a simplement de l'entretien qui, d'ailleurs, devient de plus en plus difficile, long et coûteux, parce que cette usine, comme je l'ai dit, vieillit. Elle a près de 50 ans aujourd'hui.

Pour la suite du propos, je passe la parole, si je peux, à Catherine.

Intervention hors micro dans la salle

M. RAYSSAC, animateur

Madame, pardonnez-moi, mais vous n'avez pas le micro, vous ne pouvez pas parler. Je vous donnerai le micro tout à l'heure.

M. Martial LORENZO, DGS du Sycotom

Je peux me permettre, je vais répéter votre question : est-ce qu'il y a quelque chose d'indépendant qui doit contrôler non seulement le Sycotom, mais aussi l'État ? Je vous réponds oui. Cela s'appelle : Airparif. C'est une association... Alors, si vous contestez aussi Airparif. En tout cas, c'est une association d'ingénieurs totalement indépendants qui fait, en plus, des mesures pour son propre compte, et qui publie tout à fait les résultats. Maintenant, je vous laisse juge de leur dépendance ou indépendance.

M. RAYSSAC, animateur

Merci M. LORENZO. Mme BOUX ?

Mme Catherine BOUX, Direction générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets

Je voulais revenir plutôt sur les aspects de dimensionnement, c'est effectivement le thème de l'échange maintenant, avec les remarques qui ont été faites par Mme BERLINGEN, qui précise que lorsque nous nous projetons – aujourd'hui, nous sommes en 2018, le projet de mise en service de l'UVE se porte en 2023 – nous faisons effectivement des hypothèses. Et des hypothèses qui ne sortent pas du chapeau ou des hypothèses qui pourraient plaire ou autre. Ce sont des hypothèses – en tout cas, c'est comme cela que le Sycotom le fait – qui se basent sur l'existant et sur la connaissance que nous avons de notre territoire, et aussi des décisions qui sont

prises par les élus, de mise en place d'opérations spécifiques, notamment sur la diminution des déchets, le développement de la collecte sélective des biodéchets et aussi des emballages, bien sûr, sur l'extension des consignes de tri. Ces hypothèses ne sont pas une décision prise à un moment de se dire que nous augmenterons de tant de points sur tel ou tel flux.

Des exemples peuvent effectivement être pris, et ils ont visiblement été pris pour la rédaction du plan B'OM, sur des exemples à l'étranger. Nous aussi, nous nous déplaçons un peu à l'étranger et allons voir ce qu'il s'y passe. Et surtout, nous voyons comment est organisée la gestion des déchets dans sa globalité. Et c'est ainsi qu'il faut effectivement bien apprécier les différents sujets que l'on doit aborder.

Lorsque l'on parle de performance, par exemple sur les biodéchets, souvent, on nous donne en exemple l'Italie ou d'autres pays, San Francisco, etc., en sachant que nous ne sommes pas forcément sur les mêmes flux de déchets, sur les mêmes champs et sur les mêmes flux qui sont à comparer. Aujourd'hui, pour nous les biodéchets, c'est quelque chose qui se met en place progressivement. En 2017, la quantité de biodéchets collectée séparativement, c'est un peu plus de 2 000 tonnes. Tout à l'heure, nous avons...

Protestations dans la salle

En même temps, ce n'est pas nous qui produisons ces biodéchets. Ce n'est pas nous qui les collectons séparativement. Nous mettons à disposition des bacs et de la sensibilisation pour faire en sorte sur les opérations se développent.

Intervention hors micro dans la salle

M. RAYSSAC, animateur

S'il vous plait, Madame, laissez-la terminer.

Mme Catherine BOUX, Direction générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets

Les exemples qui peuvent être comparés et qui peuvent être donnés sont parfois des opérations qui datent d'il y a plus de 10 ans. Donc, avec des performances de collecte sélective peut-être très importantes. Mais nous y arriverons certainement. En tout cas, depuis 2 ans où nous avons mis en place ces opérations, aujourd'hui, nous sommes à 2 000 tonnes. Nous prévoyons d'augmenter. Et effectivement, nous nous fixons un objectif, un ratio de collecte de biodéchets à un horizon 2023 de 15 kilos par habitant, pour situer les choses. Aujourd'hui, nous sommes à 0,37. Nous estimons effectivement que c'est déjà un objectif ambitieux. Pour ce qui est du taux de tri qui a été annoncé tout à l'heure à l'horizon 2030 par Mme BERLINGEN, avec un objectif de 50 % de taux de tri, donc de taux de détournement, de sortie des déchets des ordures ménagères, l'objectif que se fixe le Syctom, à l'horizon 2023, est déjà un objectif ambitieux par rapport à ce que nous avons aujourd'hui, puisque nous nous fixons un objectif de 34 % de détournement du flux des ordures ménagères résiduelles. Donc, détourner 34 % de ce flux-là, c'est effectivement comme vous l'avez dit une volonté politique de déployer les moyens nécessaires pour obtenir des taux de collecte intéressants.

Les papiers et cartons étaient le dernier point. C'est un point important, un flux qui est effectivement conséquent et que nous retrouvons particulièrement dans les entreprises, dans le tertiaire, les administrations et autres. C'est vrai qu'un décret est sorti. Il impose aux entreprises de mettre en place le tri de 5 flux, et notamment des papiers cartons. Nous sommes sur un territoire très dense. Nous sommes sur un territoire où sont mêlées les activités économiques et les habitations. Aujourd'hui, la façon dont les activités économiques peuvent participer à une collecte séparée des déchets, c'est finalement en profitant du dispositif mis en place par les collectivités. Et à notre sens, c'est très bien comme cela. Sur Paris, il y a plus de 500 000 entreprises. 500 000 entreprises, c'est énorme. L'entreprise, c'est le petit commerce, c'est l'administration certes, c'est aussi une école. Donc, continuer à trouver des synergies possibles et des optimisations en matière de gestion des déchets et de mutualisation, notamment pour séparer les papiers cartons, c'est effectivement quelque chose que nous mettons en place, que les villes mettent en place. Mais pour autant, à un horizon 2023, une fois que l'on applique les hypothèses que nous avons pu retenir et qui nous semblent réalistes par rapport à l'existant, nous restons avec un besoin de capacité de traitement, et le fait de diminuer par deux l'unité de valorisation énergétique et passer à 350 000 tonnes ne suffit pas et fait que le Syctom se retrouvera encore en besoin de capacité de traitement.

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup. Je vous demanderai, si c'est possible, de faire des réponses assez courtes, dans la mesure du possible. Je sais bien que ce n'est pas facile, mais il faut que l'on puisse laisser de la place aux autres interventions. M. LORENZO ?

M. Martial LORENZO, DGS du Syctom

Je ne voudrais pas laisser en suspens la dernière question qui a été posée sur le « saucissonnage » - le mot est un peu laid. C'est d'autant plus important qu'il est directement en lien avec ce que nous a dit Madame la coprésidente de la Mission d'enquête et d'évaluation. Qu'a fait le Syctom ? D'ailleurs, aujourd'hui, l'objet de cette enquête publique est vraiment l'unité de valorisation énergétique. Et nous avons volontairement, et de façon parfaitement délibérée et parfaitement claire, laissé pour le moment au stade où elle en est la partie unité de valorisation organique, justement parce qu'il y a encore un débat qui n'est pas achevé sur ce sujet. Et nous avons donc clairement pris cette position. C'est pour cela que je réponds à Madame la coprésidente. Justement, à un moment ou à un autre, nous devons plancher avec vous, ou plutôt devant vous, sur cette question de l'UVO.

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup. Est-ce que ceux qui souhaitent prendre la parole à ce stade peuvent se faire connaître ? Il y en a aussi là-bas. Nous en sommes toujours sur le thème du dimensionnement. Voulez-vous tous parler sur le dimensionnement ? Vous aussi, Monsieur le Maire. Je crois que par ordre d'ancienneté, il y avait Madame ici, puis Messieurs devant. Pouvez-vous être courts ? Et s'il vous plaît, si une question a déjà été posée, merci de ne pas la répéter. Allez-y.

Mme WITHMANN, Riveraine Paris 11^e

Je serai très brève. J'habite le 11^e arrondissement de Paris. M. LORENZO a signalé qu'effectivement les travaux n'ont pas encore commencé. J'allais dire : « Il ne manquerait plus que cela ! » Parce que nous sommes en 2018, nous sommes dans le cadre d'une enquête publique. Est-ce que tout le monde ici est bien au courant qu'en fait en 2014, le Syctom a déjà pour ce même projet accordé un énorme marché public salué par la presse économique de 2 milliards d'euros pour 23 ans et qu'en 2016 le Préfet du Val-de-Marne, après que le Conseil municipal d'Ivry faute de majorité et le PT12 ont refusé de prendre la responsabilité de modifier le plan local d'urbanisme ? En 2016, le Préfet du Val-de-Marne a unilatéralement déclaré d'intérêt général le présent projet. Donc, on se demande pourquoi, en 2018, démarre une enquête publique alors que tout semble un peu « ficelé », si vous m'excusez l'expression, mais nous sommes toujours dans le « saucissonnage ».

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup. Il y avait deux messieurs, ici. Allez-y.

M. Philippe TAPIN, habitant Petit Ivry

Bonsoir, Philippe TAPIN, habitant du Petit Ivry depuis 1990. Je suis l'auteur de la contribution numéro 195 sur le registre. Un témoignage et une question. Le témoignage, c'est que j'ai réduit ma poubelle de 75 % depuis le dernier débat public. Mais je fais aussi du recyclage organique moi-même. Je suis lombriculteur, si vous voulez, avec les lombrics, etc.

Ma question s'adresse aux élus et moins à la maîtrise d'ouvrage. Comment les élus peuvent-ils accepter un projet qui méprise à ce point une loi votée par le Parlement de ce pays ? Merci.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Allez-y.

M. Mehdy BELABBAS, adjoint au Maire d'Ivry

Bonsoir. Mehdy BELABBAS, je suis adjoint au Maire de la ville d'Ivry-sur-Seine. Tous les élus ne sont pas favorables à ce projet, effectivement, qui méprise les lois de notre Parlement. Et nous sommes quelques-uns à nous opposer au projet de reconstruction de cette usine.

Une remarque ou deux remarques, puis une question. Cher collègue, GAUTIER, Président du Syctom, tu évoquais tout à l'heure le fait que, en mauvaise nouvelle, le tonnage de déchet n'avait pas été réduit. C'est plus qu'une mauvaise nouvelle. C'est quelque chose d'extrêmement inquiétant. Et ce qui m'étonne, c'est que vous ne fassiez pas la corrélation entre la faiblesse de la réduction des déchets en Île-de-France – nous sommes un des plus mauvais élèves d'Europe – et justement le fait qu'en même temps nous soyons un des meilleurs élèves au niveau de l'incinération. Le caractère désincitatif au tri aujourd'hui de l'incinération est manifestement exclu de toutes les réflexions que nous pouvons porter au Syctom. Alors que c'est tout de même une des raisons principales qui fait qu'en Île-de-France nous trions beaucoup moins qu'ailleurs, parce qu'il y a ce recours systématique et facilité à l'incinération. Et pour les élus que nous sommes, malheureusement, pour certains d'entre nous, c'est une facilité de se dire : « L'incinération va résoudre notre problème de gestion des déchets ». Parce que porter une politique ambitieuse... J'entendais tout à l'heure Mme BOUX qui parlait de 34 %, comme

d'un objectif ambitieux. Non. C'est un objectif qui est faible, qui est « fadasse ». Ce n'est pas une ambition politique. Et moi, je peux vous dire qu'en tant qu'élus, ce n'est pas ce que j'appelle une ambition très élevée. Nous sommes en capacité de faire mieux aujourd'hui. Malheureusement, il y a trop peu de villes qui s'engagent sur la collecte des biodéchets. Ivry, parce qu'il y a beaucoup d'élus qui portent cette sensibilité-là, est dessus. Aujourd'hui, la question que je pose est : combien de villes sur le biodéchet et sur la collecte sélective des biodéchets, sur les 84 villes du Syctom ? Malheureusement, trop peu aussi. Et quelles mesures incitatives ? Et comment se fait-il que nous ne fassions pas la corrélation, du coup, entre ce recours massif à l'incinération et notre incapacité à amplifier la baisse des déchets ?

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup. D'autres dames, là, ont demandé la parole. Madame et Madame, l'une ou l'autre, peu importe. Allez-y, puisque vous avez le micro. Puis, vous.

Mme Marie-Claude ISIA, citoyenne de Saint-Maurice

Je voulais juste compléter – parce que ce n'est pas tout à fait la même question – ce qu'a dit le Monsieur en termes d'information. Comment le Syctom peut-il d'ores et déjà planifier de ne pas respecter la loi de transition énergétique – c'est donc la loi dont vous parliez – d'ici 2025 ? Pour rappel, la loi de transition énergétique de 2015, renforcée par la récente directive cadre européenne, prévoit de porter le taux de recyclage matière à 65 % en 2025. Aujourd'hui, sur notre territoire du Syctom, nous atteignons à peine 11,5 % de recyclage réel, sans compter les mâchefers. Parce que tout cela, ce sont des choses dont on ne nous parle pas, mais qui vont tout de même partir en enfouissement, etc. Mais l'incinérateur règle tout, d'après ces personnes-là.

Le ratio national est de près de 40 %. Pour dire que nous sommes vraiment les très mauvais élèves, comme dit M. BELABBAS. Le Syctom ne peut pas dire qu'il est un simple syndicat de traitement et que la prévention et le tri ne sont pas de son ressort, car ce serait vraiment le Docteur Jekyll et Mister Hyde. Ce sont bien les élus des 84 communes qui composent le Syctom. Le Syctom a véritablement tous les moyens d'agir pour respecter la loi. Donc, à un moment, il va falloir s'y mettre. Mais si vous ne mettez pas les moyens... parce qu'en 2015, j'avais tout de même découvert, pendant la concertation publique qu'en 2015, il y avait 2 millions d'euros prévus pour la prévention. Et lorsque j'ai demandé combien avaient été dépensés : 300 000 euros. Alors, on nous propose 1,7 million qui est resté dans les caisses à ne rien faire. Et maintenant, on nous propose un incinérateur en nous disant : « Ils ne veulent pas trier. » Si, nous voulons trier, nous voulons changer de mode de déchetterie.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci Madame. Allez-y.

Mme Anne ESMENJAUD, habitante d'Ivry-sur-Seine

Bonjour. Je suis habitante d'Ivry et je suis très contente de toutes les questions qui sont posées parce que, depuis tout à l'heure, je voulais parler justement du fait que M. GAUTIER, vous dites que nous sommes de mauvais élèves, mais je n'ai jamais vu aucune information concernant la prévention, concernant ce que nous pourrions changer. Au niveau de la mairie, il n'y a pas d'informations qui nous poussent à faire le tri. Nulle part dans les émissions, on ne nous pousse à faire le tri. Et je pense que nous avons tout de même réussi certaines choses. Maintenant, vous voyez que personne ne fume dans la salle et que cela paraît tout à fait normal. Il y a 25 ans, cela paraissait complètement aberrant de demander à des personnes de ne pas fumer dans une salle. Donc, je pense que nous pouvons tout à fait changer les mentalités et les façons de faire. Il suffit d'y mettre les moyens. Les moyens sont là, vous l'avez dit. Donc, qu'attendons-nous ? Je pose la question.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup. Je vais venir vers vous, dès que nous aurons fini. Je vous propose de faire peut-être une réponse globale, parce que toutes ces questions sont à peu près autour de la même question. Puis, je viendrai de votre côté, là-bas, Messieurs Dames. Vous souhaitez intervenir. Pouvons-nous donner un micro à Monsieur le Maire, s'il vous plaît ? Je vous donne une minute.

M. Philippe BOUYSSOU, Maire d'Ivry-sur-Seine

Simplement une minute. Je crois qu'il y a un absent ce soir. Madame l'a dit. La responsabilité des élus n'est pas « saucissonnée » entre le moment où l'on siège au Syctom et le moment où l'on siège dans les Conseils municipaux, les établissements publics territoriaux. Et je crois que le Syctom, même si les réponses, en termes

de tendance, qui sont données ce soir sont très intéressantes... mais la responsabilité de la baisse du tonnage des ordures à traiter, c'est les établissements publics territoriaux qui en ont la responsabilité aujourd'hui. Et c'est aussi la déclinaison de la loi de transition énergétique. C'est le Conseil régional qui a la responsabilité de produire un plan de prévention des déchets. Le Syctom prend la responsabilité du traitement, mais elle ne le prend pas dans le vent, en partant de n'importe quoi, mais bien sûr ce qu'est la réalité de ce que produisent les collectivités locales aujourd'hui. Et là-dessus, même si sur beaucoup de questions, nous sommes en désaccord au sein de notre majorité municipale, sur le sujet des efforts à produire à une échelle plus importante que simplement la commune, et que simplement la commune d'Ivry qui va accueillir ou qui devrait accueillir cette installation, je crois qu'il y a dans ces débats-là un absent. Et je ne le dis pas pour défendre le Syctom, parce qu'il n'a pas besoin d'être défendu et les arguments qui sont donnés sont audibles. Mais je pense qu'il y a un absent dans ce débat, ce sont les collectivités qui ont la charge de cette prévention, et le plan de prévention des déchets lié au Conseil régional. Il faudrait ne pas les oublier tout de même.

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup Monsieur le Maire pour cette précision. M. LORENZO s'il vous plait.

Intervention hors micro dans la salle

Madame, je viens de ce côté-ci de la salle dès que la maîtrise d'ouvrage aura répondu à ces interventions.

M. Martial LORENZO, DGS du Syctom

Je vais, comme vous l'avez demandé, faire une réponse un peu globale, mais surtout commencer par un sujet très fondamental, celui qui a été répété à plusieurs reprises, de la conformité à la LTECV (loi de transition énergétique et de croissance verte), dont tout le monde parle. Je voudrais vraiment tordre le cou à cette idée que le projet n'est pas compatible avec cette loi. Et en particulier, concernant cette compatibilité, je suis désolé de vous dire que ce n'est ni au Syctom ni aux associations de dire si elle l'est ou pas. Ce sera d'ailleurs à l'État qui, par ailleurs, a déjà déclaré le projet d'intérêt général. C'est une réalité. Et sans préjuger de ce que dira l'État, puisque l'État est celui qui est le garant, justement, de l'application de la loi. Je voudrais simplement prendre 30 secondes pour vous lire ce qu'a écrit la DRIEE (Direction régionale interdépartementale de l'environnement et de l'énergie). Je cite, mais vous pourrez le retrouver sur le site :

« La première phase du projet construction de l'UVE (unité de valorisation énergétique) est compatible avec la LTECV (loi de transition énergétique et de croissance verte). Le besoin de capacité de traitement est caractérisé à l'horizon 2031, même dans les conditions de prévention et de collecte les plus optimistes. La construction de cette UVE permet d'éviter le recours à la mise en décharge, tout en assurant une valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés. Par ailleurs, cette valorisation énergétique permet aujourd'hui l'alimentation du réseau de chaleur urbain de la CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain). Un sous-dimensionnement de l'installation risquerait par ailleurs d'augmenter significativement la mise en décharge d'ordures ménagères résiduelles. Enfin, si le besoin de traitement d'ordures ménagères résiduelles s'avérait moindre, le Syctom se laisse alors la possibilité de substituer une partie des ordures ménagères résiduelles par de la biomasse, notamment afin de garantir l'approvisionnement du réseau de chaleur. Ainsi, le dimensionnement proposé par le Syctom est raisonnablement ambitieux et compatible avec les objectifs de la loi de transition énergétique. »

Je n'en dirai pas plus sur ce sujet et je répète encore une fois que le Syctom ne se juge pas lui-même, que ce n'est pas non plus les associations qui peuvent en juger. Chacun peut avoir son point de vue. Ce qui est sûr, c'est que nous serons, à n'en pas douter, jugés à la fois par l'État et peut-être même par le tribunal.

Très rapidement, sur la question...

Intervention hors micro dans la salle

M. RAYSSAC, animateur

S'il vous plait, Madame. Madame, vous n'avez pas la parole. M. LORENZO.

M. Martial LORENZO, DGS du Syctom

On nous rebat aussi les oreilles avec un projet à 2 milliards. Nous y reviendrons tout à l'heure, sur la question du coût de ce projet. Que tout le monde entende bien. Le projet, dont nous parlons aujourd'hui, fait 450 millions. Excusez du peu. Bien sûr, c'est beaucoup, mais en tout cas ce n'est pas 2 milliards. C'est-à-dire que depuis toujours certains s'amusent ou s'ingénient à faire l'amalgame entre ce qui est le fonctionnement d'une usine qui actuellement fonctionne. Dans ces 2 milliards, il y a déjà quelques millions qui ont été dépensés, comme vous l'avez dit, depuis 2014. En tout cas, ce n'est pas le projet de construction. Et si nous devons schématiser, le projet de construction dont nous parlons aujourd'hui, fait 400 millions et coûte environ 19 millions d'euros par an

en termes de fonctionnement. Il faut le rectifier. Il faut que tout le monde l'entende, parce que c'est vrai que c'est fatigant d'entendre parler de ces 2 milliards.

Je crois que j'ai répondu. Quand même, les mâchefers ne sont jamais allés à l'enfouissement. Là aussi, il faut que tout le monde l'entende. Ils ne sont jamais allés à l'enfouissement. À quoi servent-ils ? Ils servent sous couche routière. Ils sont donc valorisés, traités, surveillés et ils ne vont pas à l'enfouissement. Et ils nous sont facturés, bien entendu.

M. RAYSSAC, animateur

Merci M. LORENZO. Nous allons nous tourner de ce côté-ci de la salle. Avec l'autorisation du Président de la Commission, nous allons prendre encore quelques minutes sur la question du dimensionnement.

Jean-Pierre CHAULET, Président de la Commission d'enquête

Oui, à mon avis, ce thème-là est vraiment le thème de la soirée. Nous pouvons donc y consacrer un peu plus de temps.

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup. Madame, puis Madame. Les deux premières dames au premier rang, s'il vous plaît. Ensuite, nous passerons au rang derrière.

Mme Christiane SCHAERER, habitante d'Ivry-sur-Seine

Bonjour. Christiane SCHAERER, je suis habitante à Ivry-sur-Seine. Depuis tout à l'heure, nous parlons d'une usine qui ferait 350 000 tonnes de traitement. Ce que j'ai compris – et je reviens au « saucissonnage » –, c'est que la deuxième usine va traiter en fait des déchets de manière à les dessécher. Si dans ma cuisine, je prends 1 kilo de déchet et que j'enlève 90 % d'eau, la masse que je brûle au final est la même masse que la masse initiale. Donc, 350 000 tonnes, certes. Mais si vous desséchez la moitié du tonnage en UVO (Unité de valorisation organique) dans un second temps, la pollution émise sera exactement la même que l'usine actuelle. Donc, pour moi, c'est une vraie question. Parce que j'entends très bien les objectifs ambitieux que vous avez en termes de diminution des déchets. Mais si au final le tonnage ne correspond pas à la quantité réelle des déchets, mais à une quantité de déchets desséchés et qui, au final, représente la même pollution, pour moi c'est opération zéro. J'aimerais donc avoir une réponse documentée là-dessus. Merci.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci pour cette question précise. Allez-y, Madame.

Mme Isabelle GATON, Présidente de Compos13

Bonsoir. Je suis Isabelle GATON, je suis une habitante du 13^e arrondissement. Cela change un peu. Je parle ce soir en tant que présidente de l'association de Compos13, qui est une association de compost de quartier, l'une des plus grandes associations de quartier de Paris, qui recueille aujourd'hui 200 foyers qui viennent composter. Du coup, je voudrais un peu revenir aussi sur les chiffres qui ont été annoncés tout à l'heure par Mme BOUX, en disant que 15 kilos par an, par habitant, était le chiffre du compostage. Il faut savoir que nous compostons 15 tonnes par an, dans notre pavillon de compostage, ce qui correspond à peu près à 60 kilos par habitant, par an. Vous voyez, nous sommes tout de même très en décalage par rapport à la réalité.

Applaudissements

Et l'autre chose est que je voudrais vraiment ce soir saluer les actions des citoyens. On dit que les citoyens ne trient pas bien, qu'ils ne sont pas prêts, etc. Il faut savoir que nous avons 200 foyers qui viennent apporter leurs biodéchets de manière volontaire pour les traiter. Et nous avons 150 foyers en liste d'attente. C'est pour vous dire si les citoyens sont prêts et attendent que nous ouvrons d'autres centres comme celui-là. Parce qu'en plus d'être un lieu où nous traitons les déchets, c'est un vrai lieu de lien social.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup, Madame. Pouvez-vous passer le micro à la personne à côté ? Merci.

Mme Sylvie CHTARA, employée Sécurité sociale

Bonsoir. Je suis d'ailleurs sur cette liste d'attente, habitante du 13^e arrondissement. Nous parlions justement du dimensionnement et des objectifs que vous vous fixez. Les objectifs sont pour 2023. Vous disiez qu'une usine est

faite pour durer 40 ans, voire plus. Les objectifs que vous avez sont pour 2023. Et ensuite ? Cela continuera de baisser. Depuis 2009, les déchets baissent en Île-de-France. Le pic a été atteint en 2009. La baisse va sûrement continuer. Donc, pourquoi faire une usine de la sorte pour 2023, alors que cela continuera à baisser et que, évidemment, il faudra continuer à financer cette entreprise ? C'est pour cela que nous parlons de 2 milliards. C'est parce que si nous ne faisons pas cet incinérateur, il y aura 2 milliards non dépensés. Peu importe que ce soit en construction ou en entretien par la suite. C'est tout de même 2 milliards.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci. Je vous ai vue, Madame. Puisque vous avez le micro, allez-y, ensuite Madame.

Mme Rosanne LOGEART, habitante du 13^e arrondissement

J'habite le 13^e également. Le Maire du 13^e m'a déjà connu peut-être, parce que je m'inquiète par rapport à cette déchetterie et la pollution. Nous avons entendu il y a quelques mois : « Attendez l'odeur que cela fera, une odeur d'œuf pourri ». Je ne mets pas cela en doute, nous ne savons pas. Même vous. Peut-être direz-vous non, au niveau de la maîtrise d'ouvrage. Ce que je voudrais simplement soulever auprès d'Ivry-sur-Seine – mon fils est propriétaire ici, à Ivry-sur-Seine –, c'est que je trouve que les élus se moquent beaucoup de leurs citoyens. Lorsque vous dites que votre projet est pour l'intérêt général, je suis simplement à l'œuvre, à l'ouvrage de la transition énergétique. La loi dont vous parlez, Airparif dont vous parlez, ce sont autant de moqueries, je crois, que l'on donne à titre d'argent public. Et aujourd'hui, vous êtes tous ensemble, pour trucider quoi ? La population, la santé publique des enfants, l'école qui est tout prêt. J'ai l'impression que les enfants d'Ivry sont comme des élastiques. C'est un peu un problème, je crois, peut-être à cause de la déchetterie. Non, à cause de l'antériorité de sous-sols qui étaient à Ivry. Alors, aujourd'hui que l'on laisse au PS [inintelligible] peut-être l'achat, alors qu'il y a également les profits sur la tête des citoyens, pour faire un scandale d'État. Parce que moi, j'habite le 13^e. Et justement, M. COUMET m'a connu pour le projet de ParisTech – Saclay. Je suis la même « emmerdeuse ». C'était le cœur du scandale de la crise de 2008. Et je ne m'arrêterai pas de vous promettre que cela ne se passera pas comme cela.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup, Madame. Nous allons donner la parole à la dame qui est ici, juste derrière vous. Merci.

Mme Monique GENEAU, habitante du 13^e

Bonjour, je suis une habitante du 13^e et je veux revenir sur le problème du dimensionnement. Tout le monde a l'impression que nous sommes en face d'un projet écologique destiné à traiter des déchets et la discussion porte beaucoup sur la réduction possible des déchets. Il y a là-dedans un enjeu caché et primordial pour le Syctom. Il faut bien voir que pour le Syctom, le projet de l'usine est avant tout un projet industriel avant d'être un projet écologique. Et l'enjeu caché de tout cela, ce sont ces fameux réseaux de chaleur. Qui dit réseau de chaleur, dit contrat et dit contrat de très longue durée avec des bailleurs sociaux, des hôpitaux, etc. Et le combustible de ces réseaux, c'est justement nos fameux déchets. Il faut savoir que s'il n'y a pas suffisamment de déchets, le Syctom est obligé d'en importer. Donc, le dimensionnement est surtout basé sur le fait pour le Syctom d'honorer tous ses contrats de réseau de chaleur qui sont des contrats de très longue durée, environ 10 ans. Or, si le Syctom a dans son portefeuille énormément de ces contrats, vous comprenez bien qu'il ne peut pas, presque juridiquement, réduire les déchets. Voilà le cercle vicieux devant lequel nous sommes. Et je m'adresse à Catherine BOUX. Pour vous, effectivement, le volume de déchets que vous avez à traiter pour ces réseaux est un critère très important pour le dimensionnement de l'usine, dont nous ne parlons jamais.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup. Madame, puis Monsieur et Monsieur à côté. Allez-y, Madame.

Mme Pascale LARDAT, habitante d'Ivry-Port

M. LORENZO nous a expliqué tout à l'heure que le Syctom, bien sûr, suit les préconisations du PREDMA (plan régional de réduction des déchets). Dans la délibération du Syctom du 12 mai 2010, décision du maître d'ouvrage suite au débat public, il précise dans son article 4 que la capacité de traitement des différentes unités composant le centre devra impérativement s'inscrire dans le strict respect des directives et objectifs nationaux et régionaux, notamment la loi Grenelle – nous étions en 2010 – et le PREDMA. Cette délibération est restée lettre morte, car 8 ans plus tard, l'adjoint au maire de Paris, M. Mao PENINO, qui par ailleurs est premier adjoint du Syctom, a

déclaré le 5 juin 2018 au Conseil de Paris que les exigences réglementaires ne sont pas atteignables sur son territoire. Le Sycotm, dans deux publications, en octobre 2017, met en avant le principe de réalité. Il explique que recycler et traiter représente un effort et un coût pour les citoyens et les collectivités. Il convient de soulager le citoyen de la responsabilité, car la doxa du tri à la source trouve ses limites et les objectifs sont inatteignables. Cette situation est pour nous inacceptable.

Je voudrais aussi donner une précision, car mes enfants ont fréquenté longtemps l'école Dulcy. Les mesures qui ont été effectuées sur cette usine l'ont été à la demande de l'association le Collectif 3R. Elles ont été faites pendant trois mois, il y a quelques années. Elles ne sont absolument pas permanentes.

Par ailleurs, je me suis interrogée. Je pense que le projet devrait être dimensionné par rapport à un taux de prévention à l'heure actuelle. J'ai une question très précise : quel est le taux de prévention pris en compte pour déterminer le tonnage des déchets à traiter ? Et sur quelle période ? Parce que la LTECV (loi de transition énergétique pour la croissance verte) demande -10 % entre 2010 et 2020. Oui ou non ? Parce que ce n'est pas du tout présenté d'un premier abord dans le dossier, je ne l'ai pas trouvé cette information. Quel est ce taux ? Est-il bien de -10 % entre 2010 et 2020 ?

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup. Monsieur, juste devant vous. C'est le dernier.

M. Michel BENTOHILA, Collectif 3R

Bonsoir. Je suis membre du Collectif 3R et je suis habitant de Vitry en l'occurrence. Il y a des choses que je ne comprends pas bien. Dans la présentation qui nous a été faite, on nous a dit que l'on avait diminué de 50 % le tonnage qui sera traité dans cette usine. Mais on nous a dit aussi – c'est un peu paradoxal – qu'il y aurait 130 000 tonnes qui ne seraient pas traitées et pour lesquelles nous devrions trouver une destination, et qu'il faudrait éviter de mettre en décharge. Là, déjà, je ne comprends pas bien. À ce moment-là, pourquoi construire seulement 350 000 tonnes ? Je pense que la capacité devrait être plus importante si l'on veut éviter – je vais dans votre sens – de mettre les choses en décharge.

J'ai l'impression que l'on nous vend le projet sous prétexte de produire de la chaleur et de l'électricité – je suis Madame, là. Or, ce n'est *a priori* pas le but du Sycotm. Vous n'avez pas pour vocation de produire de l'électricité et du réseau de chaleur. Sachant que nous pouvons faire autrement. Excusez-moi, mais d'autres communes ont utilisé d'autres sources d'énergie renouvelables, parce que les ordures ne sont tout de même pas une source d'énergie renouvelable, contrairement à ce que vous pouvez présenter dans vos brochures. Je dis donc que l'on veut nous vendre cette usine de cette façon-là, parce que vous ne voulez pas chercher autre chose ni réduire les déchets. Mais je crois que tout le monde a bien présenté les choses.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup. Si vous en êtes d'accord, j'ai une dernière question qui attend depuis longtemps. Ensuite, nous viendrons vers vous. J'ai une dernière question, merci d'être rapide.

M. Rémy HOULET, habitant à Charenton

Très rapide. Je vous décerne le meilleur Oscar des Caliméros. C'est-à-dire qu'ici personne n'est responsable de quoi que ce soit. « Ce n'est pas moi, c'est l'autre ». Et l'autre dit : « Ce n'est pas moi, c'est l'autre. » Finalement, c'est les territoires, c'est la région. Ce n'est jamais personne. Je fais partie de Charenton, donc du territoire qui a été mis en place il y a peu de temps. Cela veut dire que les démarches en termes de traitement des déchets par les établissements publics territoriaux sont à peine mis en place. Et en effet, quelques petites choses sont mises en place. Et nous avons vu à la journée du développement durable de Charenton une distribution de bio-seau. Fameux bio-seaux qu'énormément de personnes n'ont pas pu ramener chez eux, parce qu'ils n'avaient pas été prévus en suffisamment grand nombre. Donc, en effet, lorsque l'on veut ne pas atteindre un objectif, on ne se donne pas les moyens de l'atteindre. Je suis enseignant, si je dis à mes élèves : « Je vais vous faire atteindre l'Everest, mais vous allez prendre des tongs pour monter », effectivement ils n'y arriveront pas. Donc, à un moment donné, qui est le responsable là-dedans ? Peut-être que le territoire pourra répondre, puisque Mme MAGNE est là. Peut-être M. BOUYSSOU. Je ne sais pas où il est passé. Ce n'était pas lui, il y a 2 secondes. Bref, ce n'est jamais personne. Donc, qui est-ce ?

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci. Mme BOUX ?

Mme Catherine BOUX, Direction générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets

Peut-être rapidement, parce qu'il y a un certain nombre de questions. Un certain nombre de sujets tournent effectivement autour des biodéchets, autour du compostage. Et pour revenir à ce qui a été dit tout à l'heure sur la performance du compostage domestique, nous n'en doutons pas. Le Syctom a, depuis un certain nombre d'années, soutenu les opérations de compostage domestique...

Protestations dans la salle

Écoutez, je les ai comptées. Puisque nous les avons payées, j'ai été obligée de les compter. Nous en sommes tout de même à 30 500 composteurs distribués, qui sont en fonctionnement. Je ne vous parle pas des journées de formation qui sont mises en place pour les maîtres composteurs, les analyses de compost qui sont réalisées pour informer au maximum aussi les habitants sur la façon dont ils peuvent utiliser ce compost. Sur les 60 kilos qui ont été annoncés tout à l'heure, de la même façon, les composteurs qui sont mis en place fonctionnent très bien. Effectivement, nous ne sommes pas tout à fait à 60. Pour l'instant, nous sommes plutôt à 50 kilos par habitant et par an. C'est performant, mais nous sommes sur un flux de déchets végétaux. Et aussi de déchets alimentaires, la partie non carnée, des épluchures de légume, etc. Mais nous avons des déchets végétaux. Lorsque nous annonçons en termes de biodéchets – d'ailleurs, le vocabulaire est impropre, il faudrait parler essentiellement de déchets alimentaires –, nous sommes sur la mise en place de collectes séparatives de déchets alimentaires, hors déchets verts, hors déchets végétaux. Les déchets végétaux ne sont pas dans le compte que nous avons pu vous présenter tout à l'heure, que ce soit en ratio, que ce soit en tonnage global, puisque les déchets verts ne sont pas traités par le Syctom. Chaque fois, lorsque l'on parle de ratio, on « balance » des chiffres comme cela. C'est bien, mais il faut tout de même savoir de quoi l'on parle.

Protestations dans la salle

Nous ne contestons pas les 60 kilos. Mais les 15 kilos dont je parlais tout à l'heure à un horizon 2023 concernent essentiellement les déchets alimentaires collectés en porte-à-porte. Lorsque nous disons 15 kilos par habitant, c'est pour les 5,7 millions d'habitants. Cela veut dire que tout le monde trie 15 kilos de déchets alimentaires. 5,7 millions d'habitants. Voilà.

Protestations dans la salle

M. RAYSSAC, animateur

Excusez-moi, mais ceci n'est pas possible. Continuez Mme BOUX.

Mme Catherine BOUX, Direction générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets

Très vite aussi. Plusieurs personnes se demandent ce que fait le Syctom, ce que font les élus, etc. C'est aussi un appel que je fais, puisqu'il y a des personnes qui savent animer des opérations de compostage de quartier, de traitement local, etc. Le Syctom a donc lancé un appel à projets pour la mise en place d'opérations de traitement local de biodéchets, avec un budget de 3 millions d'euros sur 3 ans, pour aider complètement de la mise en place jusqu'au suivi, jusqu'à la partie sensibilisation.

Pour ce qui est des objectifs, à un moment une personne a parlé des objectifs à l'horizon 2023. Le dimensionnement ne s'est pas fait de cette façon-là. Nous avons 2023. Nous avons des objectifs et des projections qui sont faits jusqu'à l'horizon 2030. Lorsque nous faisons ces projections à l'horizon 2030, nous sommes toujours sur la totalité du Syctom, mais aussi sur le bassin versant, en besoin de capacités de traitement des ordures ménagères résiduelles. Nous savons très bien qu'une installation dure plus longtemps que nos projections, même que 2030. En même temps, même si une installation dure 40 ou 50 ans, et que nous faisons des projections à cet horizon-là, il faut tout de même qu'en 2023 nous puissions traiter ce qui sera effectivement produit.

M. RAYSSAC, animateur

Merci. Il y avait deux questions sur la pollution. Je propose que nous les traitons un peu plus tard, pour terminer sur le dimensionnement.

M. Pierre HIRTZBERGER, DGST du Syctom

Pour compléter sur le dimensionnement, il faut savoir que nous avons deux autres installations de valorisation énergétique qui ont, elles-mêmes un certain âge. Saint-Ouen a été mis en service en 1990. C'est une usine pour laquelle nous nous poserons également la question de sa reconstruction d'ici une dizaine d'années. Et évidemment, la tendance étant à la réduction des capacités de traitement, nous réduirons aussi vraisemblablement si les efforts de tri sont au rendez-vous la capacité de Saint-Ouen, lorsque nous la

reconstruirons. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas discuter uniquement de cette capacité de traitement toute seule, puisque globalement les usines fonctionnent dans un réseau et que demain nous aurons également des décisions à prendre sur les autres installations.

Il y avait une question sur le rôle de l'unité de préparation qui est dans le projet d'UVO (unité de valorisation organique), qui n'est pas du tout dans le scope de la réunion de ce soir, mais je vais tout de même y répondre. Cette installation telle que le Syctom l'a pré-étudiée et envisagée permettra effectivement de préparer un déchet pour avoir un déchet qui a une meilleure qualité énergétique, pour être traité dans l'UVE (unité de valorisation énergétique). Sur les rejets, nous sommes très clairs. Y compris si, demain, ce projet d'UVO se fait et que nous incinérons ces déchets à haut pouvoir calorifique, la quantité de fumée par rapport à l'usine actuelle, c'est 2,5 fois moins. Et chaque m² de fumée, c'est au moins 2,5 fois moins de contenu en pollution que l'usine actuelle. De toute façon, les développements que nous faisons sur l'UVE en termes de rejets fonctionnent à la fois lorsque l'UVE fonctionne uniquement avec des ordures ménagères résiduelles, ce qui sera le cas au moins jusqu'en 2027, et fonctionne également si demain nous brûlons dans cette usine un déchet qui a fait l'objet d'une préparation préalable.

Et pour finir sur l'école Dulcy September et la surveillance de cette usine, nous surveillons les retombées atmosphériques. Et cette surveillance se fait par campagne à la fin de l'été, tous les ans, au mois de septembre. Effectivement, cela dure pendant 2 mois, mais c'est chaque année. Nous avons équipé cette école il y a plusieurs années déjà. Et le point n'est pas retiré, le point est maintenu tous les ans, comme les autres points de surveillance de l'usine, au mois de septembre, pendant 2 mois.

M. RAYSSAC, animateur

Merci. Il y avait deux questions précises...

M. Jacques GAUTIER, Président du Syctom

Un mot peut-être sur le volontarisme, et qui est responsable. Parce que finalement, c'est aussi la question que nous venons d'entendre. Nous avons tendance à montrer facilement les élus des doigts : « Ce sont eux les responsables ». Je crois qu'il faut être conscient ici que nous sommes tous producteurs d'ordures ménagères, tous producteurs de déchets. Les élus, par contre, ont la responsabilité au niveau des communes et des collectivités territoriales, de les collecter, et au niveau du Syctom de faire le tri et de les traiter dans les meilleures conditions possible, en respectant bien entendu les normes et en essayant d'anticiper même les normes pour avoir des résultats supérieurs aux normes européennes, qui sortiront dans quelques années, et sur lesquelles nous travaillons. Je crois que ce n'est pas en jetant, en montrant du doigt les uns et les autres... nous produisons tous des déchets, nous essayons, les uns et les autres, à nos domiciles, à travers des composteurs – et le Syctom en fournit –, à travers une réduction de notre consommation, en essayant d'avoir moins d'emballages, nous essayons chacun à notre niveau d'améliorer les choses. Mais que se passe-t-il à l'arrivée ? Il y a malgré tout des ordures ménagères à collecter et à traiter. Je peux vous dire que le rêve de tout président du Syctom serait que dans 5, 10 ou 15 ans, nous puissions dissoudre le Syctom, puisqu'il n'y aurait plus rien à traiter. C'est une mission que nous assumons, mais pardonnez-moi, ce n'est pas un plaisir quotidien de se coltiner avec des ordures ménagères qu'il faut traiter et pour lesquelles, avec des équipes performantes nous essayons d'apporter des solutions dans la durée. Cette durée, là aussi pardonnez-moi, dans 5 ou 10 ans, il y aura moins. Je me rappelle d'une loi qui avait été inspirée par beaucoup d'associations, qui était très volontariste. Et la ministre, en 1992, l'avait été. Je vous rappelle qu'à l'époque, la loi Royal avait prévu qu'en 2002 il n'y aurait plus de décharges. Nous sommes en 2018, nous savons qu'en 2025 il y aura encore des décharges. Comme quoi, il faut avoir des lois qui soient des objectifs volontaristes, mais qui soient aussi en lien avec les réalités. Il ne suffit pas de vouloir pour pouvoir, même si nous devons vouloir pour agir ensemble et agir mieux.

Deux mots enfin. Tout à l'heure, nous évoquions la santé, les risques comme cela et la réduction. Lorsque nous avons construit Isséane, nous avons réduit ses capacités de traitement. Nous avons célébré ses 10 ans il y a quelques jours. Nous sommes encore amenés à traiter 500 000 tonnes à Isséane, alors que nous avions prévu d'en traiter moins. Pourquoi ? Parce qu'il y a encore trop d'ordures ménagères à traiter. Et je veux rappeler – je l'ai dit en introduction, mais je le rappelle – que vous avez des tours d'habitation à lus de 10 000 euros le m² à 100 m de l'usine. C'est vous dire si les personnes ont confiance en la qualité du travail que nous réalisons, avec les partenaires qui sont les nôtres. Mais je peux vous assurer que pour nous, ce n'est pas forcément la panacée.

Jean-Pierre CHAULET, Président de la Commission d'enquête

Bien. Nous avions prévu de consacrer 40 minutes, mais cela fait 1 heure que nous sommes sur ce thème. Je ne le regrette pas. Madame, vous avez déjà eu la parole tout à l'heure, excusez-moi.

Intervention hors micro dans la salle

Non, Madame, vous avez déjà eu la parole tout à l'heure. Nous avons mis 20 minutes de plus pour ce thème
Intervention hors micro : « la réponse »

M. RAYSSAC, animateur

Effectivement, il reste deux questions qui n'ont pas eu de réponse.

Jean-Pierre CHAULET, Président de la Commission d'enquête

D'accord. Y a-t-il une réponse à apporter ?

M. RAYSSAC, animateur

La réponse sur les réseaux de chaleur. Et Monsieur avait également posé une question sur les 130 000 tonnes que vous allez traiter ailleurs. Il voudrait comprendre où, pourquoi, comment.

Jean-Pierre CHAULET, Président de la Commission d'enquête

Vous répondez. Ce sera les dernières réponses pour ce thème sur le dimensionnement. Ensuite, je passerai la parole à des élus qui se sont passé le ballon, pour que les élus puissent répondre. Puis, nous passerons au thème suivant, qui est le coût de l'installation. Je vous laisse répondre.

M. Martial LORENZO, DGS du Syctom

Les deux questions sont d'ailleurs un peu liées. Nous ne les avons pas oubliées, mais on ne nous avait pas laissés répondre, parce qu'il paraît que nous sommes trop longs. Nous n'avons pas peur d'y répondre, Madame, ne vous inquiétez pas. D'abord, aujourd'hui, il faut constater que le Syctom n'importe pas de déchets. Pas de déchets importés, vous le savez très bien. Et nous en mettons même 140 000 tonnes en décharge. Je vous l'ai dit au départ, vous l'avez oublié. Mais la ville de Toulouse, c'est 150 000 tonnes de déchets par an. Donc, le Syctom est aujourd'hui obligé d'enfouir l'équivalent de la production de la ville de Toulouse, que nous produisons sur le territoire. Vous voyez, nous ne sommes pas au stade de l'importation des déchets. Dans nos perspectives – et je vous invite à les lire en détail –, vous verrez que malheureusement cette sous-capacité, qui avait d'ailleurs été soulignée par la Chambre régionale des comptes d'une part et d'autre part par le rapport de la DRIEE où c'est indiqué très clairement, ne va pas s'arrêter. Malheureusement. C'est-à-dire qu'à l'horizon dont nous parlons, nous savons que nous avons encore des tonnes à mettre en décharge.

Et cela rejoint la question de Monsieur : pourquoi 350 000 tonnes ? J'ai envie de vous dire que je me demande bien pourquoi. Pourquoi, il y a 10 ans, avons-nous imaginé qu'il ne fallait faire que 350 000 tonnes ? C'était un geste ambitieux. Et je pense que les élus du Syctom qui se sont succédé ont assumé totalement cette question de l'ambition. Mais quel risque ? Vous le mesurez. C'est-à-dire que nous ne sommes pas là à dire qu'il faut supprimer l'usine, parce que là c'est un risque absolument monstrueux. Nous sommes là pour dire qu'il faut la diviser par deux. Et j'espère que, tous ensemble, comme le disait le Président Jacques GAUTIER tout à l'heure, tout le monde y mettra la main pour arriver à ce niveau de baisse des ordures ménagères. Et ce sera la seule façon de faire. Donc, Madame, je vous rassure. D'ailleurs, là encore la DRIEE le dit, ce n'est même pas nous, c'est notre projet, mais il est jugé par d'autres. Nous avons prévu, effectivement, parce qu'une fois que nous avons un réseau de chaleur qui est le 2^e plus grand réseau de chaleur d'Europe, avec celui de Stockholm, il faut valoriser les ordures, c'est vrai, mais nous avons bien prévu, parce que cela produit de l'électricité, de la vapeur, cela chauffe 350 000 équivalents logements. Ce sont 350 000 équivalents logements qui ne sont pas chauffés aux énergies fossiles. Il faut le savoir, il faut le dire. Et si par bonheur – et nous le souhaitons tous – la réduction des déchets arrivait à l'horizon au-delà de 2030, tel que c'est dans nos prévisions, alors nous avons prévu la convertibilité de ces fours en biomasse, c'est-à-dire des fours à bois si j'ose dire. C'est un peu plus compliqué que cela. Cela permettra à ce moment-là une transition qui ne passera toujours pas par les énergies fossiles.

Je voulais répondre sur ces questions. Nous en avons peut-être oublié une encore.

M. Pierre HIRTZBERGER, DGST du Syctom

Juste un complément sur les 140 000 tonnes, pour être clairs. Effectivement, compte tenu de ce que vous venez de dire, M. LORENZO, sur la volonté de limiter à 350 000 tonnes l'incinération, aujourd'hui et en 2023, si les efforts de tri ne sont pas au rendez-vous, il faudra trouver des installations qui permettront de traiter ces 140 000 tonnes. Cela veut dire que, potentiellement, ce ne sont pas les deux autres usines du Syctom qui pourront les traiter, parce qu'il n'y aura pas la place. Donc, il faudra aller plus loin, trouver des unités de valorisation énergétique pour traiter ces flux. Aujourd'hui, nous traitons un peu plus de 100 000 tonnes d'ordures ménagères dans des sites d'incinération extérieurs au Syctom. Il n'est pas certain qu'en 2023, il n'y ait pas une partie de ces 140 000 tonnes qui soit mise en décharge.

M. RAYSSAC, Animateur

Merci pour ces dernières précisions. Nous passons, à la demande du Président...

Intervention hors micro dans la salle

Le taux de prévention, vous avez raison. Quel est le taux de prévention que vous utilisez ? Sur quelle période ?

Mme Catherine BOUX, Direction générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets

C'est toujours difficile des chiffres lorsque nous n'avons pas de...

Protestations dans la salle

Non, attendez. C'est toujours difficile de les donner oralement, sans support. C'est tout. Peut-être que le plus simple est effectivement de vous présenter juste un petit tableau qui reprend les ratios 2016, 2023 et 2030. Ainsi, vous voyez les objectifs qui sont fixés en ratio. En même temps, comme nous le disions tout à l'heure sur le dimensionnement, un dimensionnement d'installation n'est pas directement calculé ou prévu en fonction du taux de prévention que nous allons nous fixer. Nous déterminons, à partir des gisements qui sont à traiter, nos besoins de traitement pour les différents flux. Vous avez donc 2016, 2023 et 2030. Tout à l'heure, j'ai parlé des biodéchets et des ratios qui s'y rapportent. Nous partons de 0 en 2016 pour aller à 15 kilos en 2023 et 20 en 2030. Pour les ordures ménagères résiduelles, 328 en 2016, 301 en 2023 et 279 en 2030. Je ne vais pas tous les lire, vous pouvez les constater. Une fois que nous avons ces ratios, nous les multiplions par la population pour obtenir un besoin de traitement par flux. Lorsque nous déterminons et dimensionnons une installation, nous avons à la fois les ordures ménagères qui sont à incinérer, puisque nous ne souhaitons pas les envoyer en décharge, c'est bien l'objectif du zéro décharge. Nous devons compter aussi les refus de tri, puisque dans le tri qui est fait de collecte sélective, le tri des encombrants, pour les biodéchets il y a moins d'erreurs de tri, en tout cas pour l'instant... mais tous ces refus doivent aussi aller vers l'incinération, et là aussi en respectant la loi sur la transition énergétique. Nous soulevons souvent le fait que nous ne respectons pas en termes d'objectif – déjà, comme nous le disions tout à l'heure, à qui d'en juger ? –, mais en plus il y a des objectifs qui sont tout à fait conformes à la loi sur la transition énergétique. Et cela, nous ne le disons peut-être pas suffisamment. Donc, la diminution de la mise en décharge et le fait de respecter la hiérarchie des modes de traitement. Un refus de tri va ensuite terminer en incinération. Et c'est ainsi que nous déterminons les quantités nécessaires et les capacités dont nous avons besoin.

M. RAYSSAC, Animateur

Je crois que la question qui était posée était sur le taux de prévention.

Mme Catherine BOUX, Direction générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets

L'objectif qui est fixé dans la loi sur la transition énergétique est de -10 % entre 2010 et 2020. Le Sycotom ne sera pas à -10 %. Tout simplement, la loi sur la transition énergétique est un objectif national qui porte sur l'entièreté des déchets ménagers et assimilés qui sont produits sur le territoire national. Tout à l'heure, je disais que, par exemple, les déchets verts ne sont pas traités par le Sycotom. Même au niveau plan régional, lorsque les objectifs de prévention seront faits, l'ensemble des déchets qui sont produits au niveau de la région sera pris en compte. Au niveau du Sycotom, nous ne nous permettons de fixer des objectifs que sur les flux que nous traitons, que sur les flux que nous recevons. Chercher systématiquement à retrouver des objectifs de la loi sur les transitions énergétiques dans les chiffres que nous vous annonçons, cela n'a pas de compatibilité en termes de champs de calcul. Nous ne calculons pas de la même façon, et pas sur les mêmes flux.

M. RAYSSAC, Animateur

Merci beaucoup. Nous allons conclure ce chapitre, avec deux ou trois demandes de prises de parole d'élus, qui souhaitent répondre ou se répondre les uns les autres, si j'ai bien compris. Qui veut prendre la parole ? Allez-y, Madame.

Mme Sabrina SEBAIHI, maire adjointe Ivry

Bonjour à tous. Sabrina SEBAIHI, je suis maire adjointe à Ivry et militante écologiste également. Avant de commencer, je tiens d'abord à féliciter les habitants et les associations qui sont présents ici ce soir, parce que finalement ce sont eux qui portent un combat pour les générations futures, et je tiens vraiment à vous féliciter parce que, sans vous, nous aurions beaucoup de mal à nous battre au niveau du Conseil municipal.

Plusieurs remarques. Je voulais juste dire, par rapport à tout ce qui est dimensionnement de l'usine, que nous savons tous qu'en termes de volonté politique, réfléchir à des politiques de réduction des déchets, avec un plan A, reconstruction de l'usine en 2023, et un plan B, pas de reconstruction, nous ne travaillons pas de la même manière. Si nous partons du principe que l'usine ne sera pas là en 2023, bien évidemment que les politiques feront en sorte de réduire les déchets, et nous n'aurons plus besoin de cette usine.

Je voudrais aussi que nous abordions le fait qu'en 2011 les cheminées et les fours ont été complètement rénovés. D'ailleurs, dans le plan B'OM, nous proposons de rallonger la durée de vie de cette usine actuelle de 3 ans, ce qui nous permettrait de nous passer de la reconstruction de cette usine pour 40 ans. Je ne trouve pas que cela soit si ahurissant que cela.

La deuxième chose que je voulais également dire est : pourquoi ne pas dire clairement que le véritable enjeu de la reconstruction de cette usine est le chauffage urbain ? Clairement, c'est pour alimenter la CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain) aujourd'hui que nous construisons cette usine.

Applaudissements

Et ce n'est pas du tout pour le traitement des déchets. Je pense qu'il y a d'autres moyens de faire du chauffage aujourd'hui. La ville d'Ivry a fait le choix du puit de géothermie. Je pense que tout le monde peut faire un effort à ce niveau-là. Et nous n'aurions pas besoin de reconstruire cette usine.

Applaudissements

Ce que je voulais également ajouter, c'était sur le volet sanitaire. Vous dites que vous faites des prélèvements, etc. Super ! Sauf que je vous fais une analogie toute simple : vous allez faire une prise de sang pour du diabète, on ne vous dira pas que vous avez une carence en vitamine A, parce qu'on ne le cherche pas. Aujourd'hui, sur les milliers de particules qui sont rejetées par les cheminées, il y en a une dizaine qui est réglementée et mesurée. Quid de toutes les autres ? Nous ne savons pas quelles conséquences cela a sur la santé des personnes. Et de toute façon, elles ne sont ni mesurées ni réglementées. Par exemple, comme pour les dioxines bromées ou chlorées – je ne sais plus lesquelles des deux –, le directeur du cabinet de Mme Brune POIRSON nous avait dit que si nous voulions faire réglementer les particules, il suffisait que le Syctom décide à son échelle de réglementer certaines particules. Donc, je vous invite à le faire et, dans ce cas, nous regarderons dans le détail, aujourd'hui, les conséquences potentielles de ces particules sur la santé des Ivryens.

Enfin, dernier point. Et là, c'est vraiment suite à ce qu'a dit M. GAUTIER. Je trouve cela choquant de dire qu'aujourd'hui on est très vigilant sur la reconstruction de cette usine, parce qu'à côté il y a des tours à 10 000 euros le m². Je pense que tout le monde mérite...

Intervention hors micro

Non, mais peu importe. Nous ne devons pas être vigilants parce qu'à côté ce sont des immeubles qui coûtent cher, ou parce que l'immobilier est cher à côté. Je suis désolée. Tout le monde a le droit d'avoir une usine de qualité à côté de chez soi.

Applaudissements

Enfin, la dernière chose que je voudrais dire, mais c'est peut-être mon côté un peu militant féministe, est que je trouve dommage que sur cette tribune il n'y ait pas la parité.

M. Jacques GAUTIER, Président du Syctom

Vous devriez faire de la politique, chère Madame. J'ai dit tout à l'heure qu'à côté de l'usine d'Isséane qui a 10 ans se construisent des tours avec 10 000 euros le m². 10 ans après. Ne faites pas dire le contraire, merci.

M. RAYSSAC, animateur

Il se trouve, M. GAUTIER, que Madame fait de la politique, puisqu'elle est élue et qu'elle a pris la parole à ce titre. Je vous demanderai juste, Mesdames et Messieurs les élus qui souhaitez absolument vous exprimer, de faire en sorte de ne pas reproduire ici les débats que vous avez dans vos enceintes respectives, mais d'apporter une contribution à la réflexion générale. Parce que les citoyens qui sont ici et qui n'ont pas d'autre enceinte que celle-ci pour s'exprimer doivent pouvoir le faire. Madame, vous avez la parole.

Mme Annie LAHMER, Conseillère régionale

Je suis Annie LAHMER. Je suis conseillère régionale écologiste. Nous sommes quelques conseillers et conseillères générales ici ce soir, et je pense que je suis la seule d'opposition, en tout cas la seule écologiste. Je voulais juste dire que je rejoins ce que disait le Maire d'Ivry : la région aussi doit être motrice. À savoir que le plan de prévention des déchets n'a pas encore été mis en place. Nous mettons la Commission en place lors de la prochaine plénière, donc depuis l'élection de la nouvelle présidence. Cela fait donc 2 ans et demi. Nous attendons encore. Il faut aussi savoir qu'en fait tous les organismes qui sont là en région pour faire de la prévention, pour s'occuper d'environnement, ont été absorbés par l'IAU (Institut d'aménagement et d'urbanisme). Donc, il y a de moins en moins d'outils, de moins en moins de budgets, de moyens pour avancer. Avec, à l'IAU notamment, des personnes qui sont en train d'être « virées », puisqu'il y a trop de monde, puisque nous avons

absorbé des organismes. C'est cet institut (IAU) qui s'occupe maintenant d'écologie uniquement en Île-de-France. Voilà où nous en sommes aussi.

Moi, j'ai la chance de travailler dans un arrondissement où nous avons commencé à collecter les biodéchets, puisque je travaille dans le 2^e arrondissement. Et je peux vous dire que dans le 2^e arrondissement, cela progresse au niveau de la collecte en pied d'immeuble. Les personnes commencent à accepter. Les syndicats ont du mal, mais les habitants commencent à le faire. Les enfants qui trient leurs déchets dans les écoles, depuis un certain nombre d'années maintenant, le font très bien. Et je pense que nous pouvons commencer par les enfants, toutes et tous. Les maires peuvent effectivement encourager cela. Je pense aussi qu'avec de l'information... Le Syctom nous aide, c'est vrai. Nous avons des ambassadeurs, des personnes qui sont là, qui aident, et je les remercie. Cela prouve en tout cas que nous pouvons faire baisser le nombre de déchets, en faisant de la collecte en pied d'immeuble des biodéchets, en allant dans les écoles et en faisant de la collecte dans les écoles et dans les restaurants, puisque cela se fait aussi dans des restaurants. Je pense qu'effectivement il faut passer par cette prévention-là, par la communication. Et nous voyons toutes les personnes qui sont là et nous disent en avoir marre des déchets, vouloir moins de déchets. Les magasins ont de moins en moins d'emballages. Et nous demandons tous et toutes qu'il y ait de moins en moins d'emballages dans les magasins, etc. Donc, il y a une volonté de la population. Je crois que nous sommes sur deux schémas, c'est-à-dire le Syctom qui est là dans un schéma économique, et nous qui sommes là dans un schéma environnemental, et un schéma qui soit bien et mieux pour nos enfants. C'est tout.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Je vous donnerai la parole après. Madame ?

Mme Marie-Hélène MAGNE, 1^{re} adjointe Charenton, vice-présidente du territoire Paris Est Marne et Bois, en charge de la gestion des déchets

Bonjour, Marie-Hélène MAGNE, maire adjointe à Charenton et vice-présidente du territoire Paris Est Marne et Bois, justement en charge de la gestion des déchets. Je voulais répondre à M. HOULET. Les élus s'engagent, les élus portent des actions. Je vais parler de Charenton, très rapidement. Depuis le mois de septembre – cela ne fait pas longtemps que je suis en charge de ce dossier-là, excusez-moi, je n'ai pas pu commencer avant –, toutes les écoles trient les biodéchets qui sont collectés et valorisés. Depuis le mois de septembre également, les commerçants au marché aux comestibles trient tout ce qui est carton, plastique et biodéchets. Et depuis le mois de septembre, nous sommes passés au marché de zéro valorisation et zéro tri à 70 % des déchets, qui partaient intégralement en incinération, qui sont maintenant triés et valorisés, que ce soit les biodéchets ou les cartons. Je ne peux donc pas laisser dire que les élus ne font rien. Cela ne fait même pas un an que ces actions sont mises en place. Un certain nombre d'autres sont prévues pour les semaines et mois à venir. Et au niveau du territoire Paris Est Marne et Bois, d'ici le mois de septembre, l'ensemble des écoles triera les biodéchets dans leur cantine scolaire. Des élus portent des actions concrètes et ont des actions réelles, visibles et immédiates, justement pour la réduction des déchets.

Et c'est vrai que le 2 juin, lors de la journée développement durable – c'était la première –, nous avons été victimes de notre succès. Les 500 bio-seaux qui étaient prévus sont tous partis comme des petits pains. Nous en avons à nouveau livré à domicile un grand nombre depuis cette date-là. Le territoire s'est déplacé. Nous avons relevé toutes les adresses des personnes qui nous les ont demandés. Et régulièrement dans le Charenton Magazine, nous mettons des informations sur l'incitation à ce tri et à ces actions. Et à travers les écoles, nous touchons beaucoup de familles.

Ces actions vont perdurer. Le Maire m'a demandé justement que nous puissions communiquer dans le journal tous les mois sur le volume des biodéchets et la progression de ces biodéchets collectés, auprès des écoles, mais aussi auprès des habitants. Et mercredi, nous n'avions pas assez de containers à biodéchets au marché. Nous allons donc en mettre de nouveaux pour les samedis prochains et les jours suivants.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup. Je demande aux deux ou trois autres élus qui souhaitent parler d'avoir la gentillesse de faire court. Nous avons d'autres chapitres. Allez-y.

M. Romain ZAVALLONE, Conseiller titulaire Syctom, membre suppléant du bureau

Merci. Je vais essayer de faire au plus court, mais j'ai demandé la parole déjà il y a un petit moment. Romain ZAVALLONE. Je suis élu à la prévention des déchets à Ivry-sur-Seine. Je suis également conseiller

titulaire de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, au conseil syndical du Sycotm et membre suppléant du bureau du Sycotm.

Je voulais d'abord expliquer un peu un fonctionnement très simple de l'incinération, parce que l'on parle de traitement de 350 000 tonnes. Il faut bien savoir que c'est plutôt une transformation de 350 000 tonnes. Vous connaissez l'adage qui dit : « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ». C'est assez simple, un incinérateur. Des déchets rentrent. Une partie est envoyée sous la forme de pollution atmosphérique. L'autre partie en ressort soit sous forme de mâchefer, soit sous forme de résidus d'épuration de fumées, ce que l'on appelle des REFIOM (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères). Ces mâchefers et ces REFIOM sont des déchets toxiques qu'il est très cher de traiter. Et vous n'évoquez pas les tonnages qui sortent de ces incinérateurs, que ce soit en mâchefer ou en REFIOM. Et la différence entre les tonnages d'entrée et de sortie, c'est ce que l'on envoie dans l'atmosphère, ni plus ni moins. C'est de la physique élémentaire.

Ensuite, je voulais rapidement citer Mme Brune POIRSON, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, dans son courrier de réponse au Maire d'Ivry-sur-Seine sur ce projet. Elle dit :

« Il convient de veiller tout particulièrement à l'adéquation de ce projet avec l'évolution des gisements de déchets qui seront produits, en prenant en compte la mise en œuvre de la loi de transition énergétique. Une certaine exemplarité est par ailleurs attendue d'un projet de cette ampleur. »

Je vais ensuite citer l'autorité environnementale, l'autorité indépendante de l'État qui s'appuie notamment sur les avis des différents services de l'État, dont la DRIEE que M. LORENZO a citée plusieurs fois. Dans son avis, elle dit :

« En prenant en compte des hypothèses plus fortes de réduction de gisement, allant dans le sens des objectifs de la LTECV (loi de transition énergétique pour la croissance verte), les besoins de traitement seraient de 1,26 million de tonnes en 2031. Le Sycotm annonce un scénario dit volontariste de 1,63 million de tonnes. Cela fait une différence de 370 000 tonnes pour une usine qui traite 350 000 tonnes. »

Du coup, vous avez fait un mémoire en réponse à cet avis de l'autorité environnementale comme vous êtes obligés de le faire. Vous dites, dans ce mémoire en réponse, que le scénario de la DRIEE est un scénario utopiste. C'est la simple application de la loi. Nous, en tant qu'élus, lorsque l'on nous demande de faire appliquer une loi que ce soit sur l'accessibilité des bâtiments aux personnes porteuses de handicaps, que ce soit sur l'égalité femmes / hommes, nous ne disons pas que c'est utopiste. C'est la loi. Donc, soit vous êtes dans la loi, soit vous êtes hors-la-loi.

Applaudissements

Enfin, j'aimerais conclure en prenant un exemple. Parce que l'autorité environnementale vous dit aussi sur l'UVO (unité de valorisation organique) qu'elle encourage le maître d'ouvrage à reconsidérer la pertinence au sein de son UVO de l'unité de traitement des ordures ménagères résiduelles, conformément aux engagements et orientations de la loi de transition énergétique. Vous pouvez peut-être ne pas tenir compte de cela, et nous voyons bien que les deux usines, dans vos plaquettes, et comme nous en parlons ce soir, sont liées, et que le fonctionnement est lié : la production de chaleur dépend des deux usines. Donc, à Échillais, il y a un nouvel incinérateur avec justement un UVE (unité de valorisation énergétique) et un UVO (unité de valorisation organique) et ils n'ont pas voulu tenir compte des engagements de la loi de transition énergétique. Que s'est-il passé ? La Cour administrative d'appel de Bordeaux a annulé l'autorisation d'exploitation de l'ensemble (UVE et UVO) pour incompatibilité avec les dispositions de la loi de transition énergétique. Comment comptez-vous prendre en compte ce jugement, qui risque fortement de faire jurisprudence sur ce projet ?

Applaudissements

M. Jérôme COUMET, Maire du 13^e arrondissement

Cela devient un débat très technique, qui me dépasse un peu trop. Simplement, j'aimerais témoigner... Ne soyez pas désagréable, ce n'est pas la peine. Ce type de présence dans la salle n'a pas d'intérêt, nous sommes là pour débattre, nous ne sommes pas là pour nous entendre. Je vous écoute et je le fais avec une grande attention et un énorme respect.

Simplement, ce que je voulais vous dire, c'est qu'avec le Maire d'Ivry, nous avons fait le choix d'une double responsabilité, parce que ce serait nettement plus simple pour nous de croiser les bras, d'attendre que cela passe, de nous opposer. Et ce n'est pas le choix que l'on a fait, parce que lorsque l'on est élu et que l'on a une notion de ce qu'est un élu, on pense que l'intérêt général est quelque chose à prendre en compte. Tout simplement. Mais sur l'autre partie de responsabilité, je ne peux pas laisser passer beaucoup de choses qui ont été dites ce soir. Évidemment, notre responsabilité est aussi de nous battre chaque jour pour diminuer les déchets qui sont envoyés en décharge. En décharge et à l'incinération.

Intervention hors micro

Je vais vous dire ce que je fais dans le 13^e. D'ailleurs, d'une certaine manière, un certain nombre de personnes du 13^e arrondissement qui se sont exprimées ce soir en ont parlé. Il ne se passe pas une semaine sans que nous prenions des initiatives sur le sujet. Pas une semaine. Pas une semaine. Nous ne cessons d'ouvrir des composteurs dans les copropriétés, dans les quartiers, avec des distributions individuelles. Nous organisons extrêmement régulièrement des manifestations en ce sens. Nous le faisons aussi dans les cantines scolaires. Nous le faisons aussi avec les grands acteurs économiques. Nous appuyons en ce moment avec le territoire zéro chômage pour justement pouvoir financer une main d'œuvre et apprendre à faire autrement avec nos déchets. Tous les jours, nous prenons des initiatives. Et la semaine prochaine, j'ai une réunion avec Mao PENINO. Nous allons développer les Trilib' que nous avons commencé à mettre dans les quartiers où il y avait le plus de difficultés avec le tri. Et nous allons les généraliser dans les différents quartiers du 13^e.

C'est un travail extrêmement important, mais c'est aussi un travail de fourmi. Parce que lorsque vous vous « embêtez » à regarder chacun des bailleurs sociaux, chacun des locaux d'ordures ménagères, pour voir s'il y a un dimensionnement suffisant, c'est un travail de fourmi. Certes, cela ne permet pas de faire des effets de manche devant un auditoire. Mais c'est ce que nous faisons tous les jours. Et donc, ce soir, je pense que je partage le même sentiment que mon collègue d'Ivry, franchement il y a un moment où le fait de se faire plaisir en levant le doigt et en disant : « Les élus ne font pas leur travail », je trouve que ce n'est pas responsable. Je vous le dis à mon tour. En tout cas, responsables, nous, nous le serons.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci. Une dernière prise de parole d'élus. Ensuite, nous passerons au chapitre suivant. Vous répondrez bien entendu, je ne vais pas vous censurer. Allez-y, Madame.

Mme Sandrine BERNARD, élue à Ivry-sur-Seine

Bonsoir. Sandrine BERNARD, élue à Ivry-sur-Seine. Je ferai très court, car tout a été dit. En fait, vous nous expliquez que vous avez choisi une hypothèse réaliste pour construire ce projet. Vous nous expliquez que cette hypothèse s'appuie sur votre connaissance du secteur et vous nous expliquez que les exemples qui sont donnés dans cette salle ce soir, soit d'initiative associative, soit de politiques publiques conduites par d'autres villes en France ou à l'étranger, ne reposent pas sur les mêmes champs ou les mêmes flux. Et donc, cela justifierait que nous, sur ce territoire, nous ne soyons pas en capacité de conduire les mêmes politiques publiques, d'atteindre les mêmes objectifs, de faire les mêmes choix. Cela ne me suffit pas. Ce que nous vous demandons – et il me semble que c'est l'avis de la haute autorité environnementale –, c'est d'étudier des hypothèses qui seraient plus ambitieuses. Je crois que M. LORENZO nous a expliqué que c'était déjà très ambitieux. Mais ce que nous voudrions, ce sont des hypothèses encore plus ambitieuses, qui correspondent réellement aux objectifs de la loi de transition énergétique, que vous étudiez ces hypothèses, que nous puissions les mettre en confrontation. Et en tant qu'élus, que nous puissions prendre des décisions en réelle connaissance de cause. Et il me semble que cela n'est pas du tout la posture que vous avez. Évidemment, vous êtes là pour défendre votre projet, mais la question qui se pose est réellement : est-ce que ces investissements, ces coûts qui seront exprimés dans un instant sont justifiés et correspondent aux évolutions sociétales et législatives qui sont réelles depuis le premier jour, depuis votre première esquisse de projet qui, aujourd'hui, finalement, repose sur les mêmes hypothèses ? C'est important.

La deuxième question concerne moins directement le dimensionnement. Je fais partie de la mission d'information et d'évaluation qui a été mise en place à Ivry. Cette mission d'information et d'évaluation ne porte pas que sur l'UVO (unité de valorisation organique), elle porte également sur cette première phase qui fait aujourd'hui l'objet de l'enquête publique. En fait, vous refusez de venir auditionner devant cette mission, *a priori*. En tout cas, ce sont les informations que l'on nous donne. Donc, je voudrais que vous nous répondiez là-dessus ce soir. Que le responsable de l'enquête publique nous dise si vous pouvez venir nous rencontrer avant que l'enquête publique ne soit terminée. Parce que si nous, mission d'information et d'évaluation à Ivry, nous voulons nous positionner sur cette première phase, nous ne pouvons pas le faire sans avoir pu vous rencontrer, ainsi que l'ensemble des acteurs que nous aurons l'occasion de recevoir dans le cadre de cette mission. Et si ce n'était pas le cas, nous considérerions tout simplement que cette mission ne sert à rien, que c'est un pis-aller, que nous allons faire semblant de travailler pendant six mois et que nous donnerons un avis une fois que tout sera clos, une fois que l'enquête publique sera terminée et une fois que nous ne pourrons plus revenir en arrière. C'est donc extrêmement important, et je ne comprendrais pas que vous ne puissiez pas venir avant la fin de cette enquête publique. Et je réitère la demande de la mission de procéder à une prolongation de cette enquête publique, de manière à ce que nous puissions mener nos réflexions avec le plus de délais possible, puisque le délai est extrêmement court. Je précise – je pense que beaucoup d'Ivryens le savent, mais peut-être pas les personnes

qui viennent d'autres villes – qu'à Ivry-sur-Seine un seul groupe soutient ce projet sur les sept. Certes, le groupe majoritaire, mais il y a sept groupes politiques qui composent le Conseil municipal à Ivry. Et il y en a un seul, celui du Maire, qui soutient ce projet. La mission d'information et d'évaluation est composée des sept groupes et il est extrêmement important qu'elle puisse mener ce travail pour pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause et s'appuyer sur les réflexions du Syctom, sur les réflexions des associations, mais aussi sur un travail approfondi de l'administration, afin de mener un travail qui corresponde à l'ensemble des enjeux et à l'ensemble de nos attentes. Merci.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Je vous donne la parole. Je ne vous ai rien dit. Je vous laisse le temps qu'il vous fait, en vous faisant qu'il est 22 h 05 et que nous avons traité un sujet sur six.

M. Martial LORENZO, DGS du Syctom

D'abord, je voudrais répondre essentiellement à M. ZAVALLONE qui nous a donné une leçon de droit. Et je continue de dire que ni vous ni moi ne disons le droit. Je sais que vous êtes un fonctionnaire imminent d'une DRIEE lointaine, et je respecte finalement un collègue, et je suis tout à fait honoré de votre analyse, mais je voudrais tout de même vous rappeler, M. ZAVALLONE, qu'il ne faut pas se tromper sur les décisions de justice. La Cour d'appel administrative de Bordeaux a effectivement annulé Échillais. Mais elle l'a annulé – vous regarderez les attendus, je suis sûr que vous les connaissez – parce qu'il n'y avait pas de traitement de ligne de biodéchets, très précisément. D'ailleurs, pour ne rien vous cacher – vous le savez d'ailleurs, vous êtes tout à fait informés –, le Préfet a redélivré l'arrêté depuis, parce que justement le projet inclut une ligne de traitement des biodéchets. Je sais que vous n'avez peut-être pas eu le temps de le regarder en détail, mais vous regarderez aussi celui de la Cour d'appel administrative de Nantes, qui a justement validé exactement le contraire de la Cour d'appel administrative de la Cour de Bordeaux, au motif – là, c'était beaucoup plus important – de la hiérarchie des modes de traitement. Pardonnez-moi, Mesdames et Messieurs, c'est un peu technique, j'en suis désolé. Mais je sais que M. ZAVALLONE comprend très bien la subtilité.

Et donc, nous sommes effectivement à la croisée des chemins sur un certain nombre de dossiers en France. Mais celui du Syctom prévoit justement dans sa deuxième phase la ligne de traitement des biodéchets. Vous le savez bien, puisque cela a été l'un des objectifs notamment du Maire d'Ivry de le mettre en place, et que nous avons prévu à l'horizon 2023, je crois, 30 000 tonnes de biodéchets à traiter sur ce site. Vous le savez. Pardon ? 2027, pardon. Je savais bien que j'allais me tromper.

Justement, à propos des biodéchets, évidemment j'ai entendu tout à l'heure le plaidoyer tout à fait vibrant et intéressant de Madame l'élue du 2^e arrondissement. Je ne sais pas si elle est encore là. Il se trouve – elle connaît bien sûr, c'est son arrondissement – que j'habite dans le 2^e arrondissement. Et je lui propose tout simplement de faire une visite ensemble du secteur que je connais bien. Je ne connais pas tout le 2^e arrondissement, mais il y a un secteur que je connais bien, où je m'astreins tous les jours à mettre mon petit sac de biodéchets. C'est dans mes chromosomes, je suis obligé, parce que sinon on me dénoncerait. Et je vous assure qu'au fond de cette poubelle marron, je me sens souvent très seul. Enfin, pas au fond de la poubelle, mais mon sac se sent souvent très seul. Voilà. Je ne vous le cache pas, et vraiment je prends à témoin, je vous invite dans le 2^e arrondissement. Ce qui est fait est très bien. Ne vous méprenez pas. C'est très bien. Beaucoup de travail est fait. Énormément de personnes participent. Mais il faut voir la progression du résultat, la dérivée première comme diraient les « matheux ».

Ensuite, sur le refus vis-à-vis de la mission, j'en appelle à Monsieur le Maire. Nous n'avons jamais, en tout cas je n'ai jamais donné l'ordre de refuser. D'ailleurs, si la preuve en était, quand la ville de Paris a mis en place il n'y a pas longtemps une mission de formation et d'évaluation, nous avons été dûment convoqués et avons dûment planché devant cette commission. Mais attention, une commission, c'est dans une salle, avec des commissaires qui auditionnent de nombreuses personnes. Nous n'avons jamais refusé cela. Aujourd'hui, tout de suite, demain, y compris d'ailleurs dans le cadre de l'enquête publique. Enfin, il ne me semble pas que cela gênerait. En revanche, il y a d'autres dispositifs qui, évidemment, relèvent de l'enquête publique, me semble-t-il et qui pourraient alors troubler les débats. Je m'arrête là, pardon d'avoir été trop long.

M. RAYSSAC, animateur

Je vous remercie. Nous allons passer maintenant au chapitre sur le coût de l'installation et sa rentabilité. Y a-t-il des questions ? Il y a beaucoup de questions. Madame ?

Amélie BOESPEWG, habitante d'Ivry-sur-Seine

Bonjour. Je suis juste une nouvelle habitante d'Ivry et je ne suis pas une spécialiste dans le domaine, je risque donc peut-être de dire des bêtises. Si j'ai bien compris, ce projet a été décidé il y a 10 ans. Je pense probablement qu'il correspondait à ce qu'il était bien de faire à l'époque. On pensait que l'incinération était mieux que de mettre dans des décharges. Sauf que maintenant, nous avons des capacités technologiques qui ont changé. Est-ce que nous sommes en train de faire la meilleure chose par rapport aux capacités technologiques ? Sachant que maintenant, en 2022, nous serons capables de recycler tous les plastiques, même les PEC. Ne serait-il pas plus intéressant de faire une usine de recyclage des plastiques qui soit à la pointe de la technologie moderne, maintenant ? Sommes-nous en train de faire un investissement qui a le plus de sens en 2018 ou sommes-nous en train de faire un investissement qui avait du sens en 2010 ?

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup. Je vous rappelle que nous sommes dans le chapitre budgétaire. Monsieur, devant ?

M. Pierre CHIESA, élu municipal et territorial du Grand-Orly Seine Bièvre

Bonjour. Je suis Pierre CHIESA, je suis élu municipal et élu territorial du Grand-Orly Seine Bièvre et en charge à la commission durabilité des territoires. J'avais une question très précise à poser à M. HIRTZBERGER par rapport à la présentation qu'il a faite au début de la réunion, sur l'efficacité énergétique de la future usine. Parce que dans l'avis présenté par l'agence environnementale, elle reprend à la page 8 un schéma qui figure sur le site du Syctom, qui montre de manière simplifiée le fonctionnement de la future UVE (unité de valorisation énergétique) et UVO (unité de valorisation organique). On voit que l'UVE fonctionne avec relativement peu d'OMR (ordures ménagères résiduelles), mais surtout avec des déchets à haut PCI (pouvoir calorifique inférieur) qui sont importés, semblerait-il, par péniche et dont on peut comprendre que ce sont ces déchets à haut PCI qui permettraient de compenser le fait que l'on brûle moins de déchets.

Or, dans votre présentation, il n'y avait strictement rien de cela. Nous ne voyons que des ordures ménagères qui passaient à l'incinération. Je voudrais savoir ce qu'il en est de ce point de vue-là, parce que cela change assez les choses, et si l'autorité environnementale a eu les bons documents, parce que si elle ne les a pas eus, c'est tout de même fâcheux par rapport à l'avis qu'elle a rendu sur ce sujet.

M. RAYSSAC, animateur

Merci. Je vois que le chapitre budgétaire n'a pas beaucoup de succès. Madame, au fond, là-bas.

Mme Léane AURAY, habitante du 11^e arrondissement

Bonjour. Léane AURAY, habitante du 11^e arrondissement. Je voulais tout d'abord vous poser une question qui est votre manque d'ambition dans le projet. Je viendrai ensuite à l'aspect budgétaire. C'est un projet qui ne respecte pas les objectifs nationaux, qui ne respecte pas les objectifs européens. Nous en avons déjà parlé. Aujourd'hui, j'ai 20 ans et je considère que je n'ai pas à grandir dans un futur où l'incinération est la norme. Et je pense que c'est aussi de votre responsabilité, Messieurs de la Commission d'enquête, mais également la maîtrise d'ouvrage, de tout faire pour que ce soit possible.

Ce projet de reconstruction va engager le territoire pour au moins 30 ans, voire plus. Il est très coûteux. J'ai cru comprendre que des associations avaient proposé un plan alternatif. Le plan B'OM. Je suppose que vous en avez entendu parler. Cela me semble un plan ambitieux non seulement en termes de diminution des OMR, aussi en termes de recyclage. C'est un plan également moins coûteux, créateur d'emplois, ce qu'il est aussi intéressant de souligner. Ma question est tout simplement : l'avez-vous étudié sérieusement ? Et si oui, y a-t-il peut-être des aspects que vous pourriez prendre en compte ? Pourriez-vous vous inspirer de certaines propositions ? Merci beaucoup.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci. Il y a deux Messieurs, là-bas, merci de leur passer le micro.

M. Jean-Christophe BRASSAC, habitant d'Ivry [non noté sur la feuille des intervenants – 02:20:48]

Bonsoir. Je m'appelle Jean-Christophe BRASSAC. J'habite Ivry depuis plus de 20 ans, pas très loin de cette usine. Plus de 20 ans, cela me rappelle aussi qu'à cette époque, on nous disait qu'il y avait déjà des fables, qui étaient la version officielle. On nous disait que c'était de la vapeur d'eau qui sortait de cette usine. C'était faux. C'était un gros mensonge.

Ma question, maintenant. Pourquoi le rapport de la Cour des comptes de 2017 sur la gestion des déchets en Île-de-France pointe-t-il le fait que le coût de gestion du service public du déchet est de 70 euros par habitant dans notre région, contre 63 en moyenne en France, le tout pour un taux de recyclage – cela a déjà été dit – inférieur aux moyennes nationales et européennes ? Est-ce que cela veut dire que le Syctom est mauvais ? Est-ce que cela veut dire qu'il est médiocre ? Moi, j'ai l'impression qu'il se complait en cette médiocrité et que l'incinération est déjà décidée. C'est-à-dire que tout est fait pour incinérer, parce que les industriels savent faire cela, parce que la solution est connue et qu'effectivement il n'y a pas d'ambition pour faire autre chose qu'incinérer, alors que nous savons très bien maintenant que c'est dangereux. Si ce n'était pas dangereux, d'ailleurs, vous n'insisteriez pas autant pour dire que ce n'est plus que la moitié. Parce que « ce n'est pas dangereux », mais si ce n'était pas dangereux, nous pourrions incinérer autant que nous voudrions. Là, « ce n'est pas dangereux », mais nous diminuons. Il y a un gros paradoxe.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci. Pouvez-vous passer le micro à votre voisin, s'il vous plait ?

M. Arnaud BREGIER, Ivry

Bonjour. Arnaud BREGIER, Ivry, pas très loin de mon collègue. Je voulais savoir si le coût du centre de tri sélectif était tel qu'il méritait d'être supprimé du projet. Et comment expliquez-vous la disparition de ce centre de tri sélectif, qui aidait les Ivryens, les Parisiens à mettre en décharge, pour réutilisation, pour tri et pourquoi pas pour participer un peu à ce phénomène d'économie circulaire que l'on nous promet dans la loi de transition énergétique ? Pourquoi le faire disparaître ? Est-ce si cher que cela par rapport aux 2 milliards ou aux 450 millions d'euros qui seront investis ? Merci.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci. Est-ce que l'on donne quelques réponses ? Je vais revenir, c'est promis.

M. Martial LORENZO, DGS du Syctom

Nous finirons peut-être par parler un peu d'argent si cela intéresse. Justement, la première question de Madame, qui parlait de comment nous pouvons recycler tous les plastiques, etc. C'est justement le plan d'investissement du Syctom, parce que figurez-vous que dans la vie du Syctom il n'y a pas que l'usine d'incinération d'Ivry. Il y a d'autres investissements, tout aussi importants. Le traitement de fumée à Saint-Ouen, les nombreux centres de tri. Il y en a un qui est en cours de construction aux Batignolles, entre le Palais de justice et la Direction de la police judiciaire. Il y en a un qui coûte 70 millions d'euros, un autre qui sera bientôt en travaux. C'est Paris 15, qui sera mis à l'extension des consignes de tri. Je n'ai plus en tête les chiffres. Nanterre, le 3^e, qui va faire une cinquantaine de millions. Je vous les cite, parce que j'avais envie de vous dire que nous sommes prêts à discuter aussi d'argent, et tout cela est un service public de traitement des déchets. Donc, la notion de rentabilité n'est pas celle que l'on imagine dans l'entreprise. Non, nous ne sommes pas le grand capital, Monsieur le Président, nous sommes un service public, et nos comptes s'équilibrent sans bénéfices pour qui que ce soit, entre les redevances que payent les collectivités, qui sont calculées à la tonne apportée, ou à l'habitant. Et le résultat, nous avons une prospective financière qui permet de réaliser toutes ces opérations. Comme cela, je l'aurai dit et cela permettra de peut-être répondre tout de même aux questions qui auraient pu nous être posées.

La différence de prix, Monsieur... d'accord, je suis médiocre. Je l'entends. Je ne suis pas d'accord, mais je l'entends. Ce qui est sûr, c'est qu'il est facile de comprendre qu'une installation en zone urbaine dense peut coûter beaucoup plus cher que si vous la construisez dans notre belle Dordogne, à Saint-Cirq Lapopie ou ailleurs, où vous pouvez vous mettre au fond d'un champ avec des arbres autour. Vous faites un hangar, et là vous faites ce que vous voulez, dans une zone industrielle classique. Il se trouve que je donne l'exemple du centre de tri des Batignolles. Il est construit entre le nouveau Palais de justice et la Direction de la police judiciaire. Il coûte 70 millions d'euros. Le même centre de tri, je dirais, en zone plus rurale, ou moins urbaine – et il n'y a rien de péjoratif là-dedans, vous avez compris que je venais de Toulouse, donc du fin fond de la France – ne coûterait même pas moitié prix. Derrière tout cela, qu'y a-t-il ? Il y a des coûts, des amortissements. Et c'est vrai, à la fin, au bout du bout, lorsque l'on fait le calcul financier, il y a un coût en euros à la tonne traitée qui est plus élevé au Syctom que dans une province un peu plus lointaine. En tout cas, nous n'en rougissons pas. C'est ainsi. Et je ne vous parle pas du coût du foncier. Parce que là aussi, si vous voulez, le foncier – et personne n'en est responsable, je suppose – n'est pas tout à fait le même lorsque l'on se trouve dans Paris, dans la zone urbaine dense ou à Ivry, que lorsque l'on se trouve ailleurs.

Intervention hors micro dans la salle

La Cour des comptes est venue inspecter. Vous pouvez consulter le rapport de la Chambre régionale des comptes et de la Cour des comptes sur le Syctom. Et ce n'est pas tout à fait cela qui est dit. Mais je vous invite à le lire dans le détail.

La théorie selon laquelle « *little is beautiful* », c'est-à-dire que nous le ferions petit parce que c'est dangereux, faites-moi le plaisir de ne pas penser de choses comme cela. Je suis désolé de vous le dire, ce n'est pas très sérieux, pare que nous sommes tout aussi contrôlés sur les petites usines de traitement en province qu'à Paris. Et la question n'est pas celle-là. La question est celle de la quantité de rejet qui existe par m² qui sort. Et cela est parfaitement contrôlé. Et je vous assure que ceux qui ont pris la décision il y a quelques années de diviser par deux, de faire un projet qui divisait par deux, ont eu un courage formidable. Parce que franchement, nous ne sommes pas au bout de nos peines en termes de risques d'enfouissement. Je le répète. Et pour le coup, c'est vraiment tout à fait déplorable.

Sur les objectifs européens, oui, nous y sommes soumis. Je voudrais juste dire une chose, et vraiment sans aucune provocation. Les pays qui trient le mieux sont ceux qui incinèrent le plus. Allez voir ce qui se passe en Scandinavie, par exemple. Dans tous les pays du nord de l'Europe, on incinère beaucoup et l'on trie beaucoup. L'un et l'autre ne sont pas dépendants. Et l'un ne conditionne pas l'autre. C'est clair. Ce n'est pas moi qui le dis. C'est l'Europe, c'est les Scandinaves. Ils font cela depuis bien plus longtemps que nous.

Le dernier sujet, pour aller vite, c'est celui de la déchetterie. Oui, c'est vrai, nous avons un petit cadavre dans le placard. Il a fallu cette déchetterie qui était installée là sur un grand terrain. Oui, nous l'admettons, elle n'était pas au bon endroit. Elle se trouve là. Et avec Monsieur le Maire d'Ivry, nous avons mis en place des solutions de déchetterie mobile et nous travaillons avec le territoire – et les élus travaillent vraiment ensemble – et avec les mairies pour trouver un nouveau terrain pour la déchetterie, que le Syctom financera entièrement, puisque le Syctom est responsable de sa disparition. C'est vrai que là, il y a un sujet. Nous l'avouons, nous l'assumons et nous avons mis en place un certain nombre de déchetteries mobiles. Je rappelle simplement que les déchetteries – là, vous allez évidemment hurler – sont de la compétence territoriale. Ce n'est pas la compétence du Syctom, mais il n'empêche que nous aiderons – si le Conseil syndical en décide ainsi, et si le Président veut bien – à la reconstruction de cette déchetterie.

J'espère ne pas avoir oublié de questions. Si ?

M. RAYSSAC, animateur

Si. Est-ce que vous avez étudié le plan B'OM ?

M. Martial LORENZO, DGS du Syctom

Oui, nous avons étudié le plan B'OM très sérieusement. J'avais entendu tout à l'heure que Mme BERLINGEN faisait un travail méticuleux. Et c'est vrai. Nous aussi, je vous l'assure. Là, nous ne nous envoyons pas des injectives.

Sur le plan B'OM, que les choses soient extrêmement claires. Outre le fait que nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur son évaluation, nous avons exprimé des choses, nous avons été très clairs, nous les avons d'ailleurs mises sur le site du Syctom. Le plan B'OM initial, je le rappelle, était évalué à 200 millions d'euros. Nous l'avons fait expertiser par des bureaux d'études et par un cabinet d'audit qui l'a certifié. Nous sommes plutôt à 2 milliards d'euros. J'ai vu que le nouveau plan B'OM prévoyait que cela coûtait 600 millions d'euros. J'aurais tendance à dire : « Tant mieux, nous nous rapprochons ». Nous allons peut-être nous aussi réviser notre copie par rapport au nouveau plan B'OM et nous allons peut-être nous rapprocher les uns et les autres.

Mais la question n'est pas là, au fond. La question est celle de la temporalité. C'est-à-dire que toutes les mesures... il n'y a pas une mesure dans le plan B'OM à laquelle le Syctom n'a pas souscrit. Simplement, là où nous ne sommes pas en phase, c'est sur la question de la temporalité. C'est-à-dire que le plan B'OM imagine que les choses vont se passer de façon beaucoup plus rapide que ce que nous imaginons avec les chiffres que nous avons. Les mesures qui sont expliquées dans le plan B'OM sont prises en compte dans le plan Syctom. Il y a une question de décalage et de temporalité qui n'est pas la même chez les uns et chez les autres. Voilà mon analyse là-dessus.

M. RAYSSAC, animateur

Merci. Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

M. Pierre HIRTZBERGER, DGST du Syctom

Une question m'était directement destinée. Je souhaiterais y répondre. Sur le fonctionnement de l'UVE (unité de valorisation énergétique), ce schéma qui est dans l'avis de l'autorité environnementale. En fait, l'UVE va fonctionner différemment. La première période, à la mise en service, entre 2023 et 2027, ne fonctionne qu'avec

des ordures ménagères résiduelles. Et là, globalement, la quantité d'énergie que nous pourrions produire à partir de ces 350 000 tonnes, c'est globalement à peu près la moitié de ce que nous produisons aujourd'hui avec l'usine actuelle d'Ivry. Ensuite, si le projet d'UVO (unité de valorisation organique) se fait, tel qu'il a été esquissé par le Syctom, nous intégrerons dans l'UVE des produits qui ont un pouvoir calorifique plus important, qui seront issus de l'unité de préparation qui est prévue dans l'UVO, qui seront aussi issus de l'unité de séchage que le Syctom envisage à Romainville. Dans ce cas, nous aurons un combustible de meilleure qualité en termes énergétiques. Et là, nous pensons couvrir à peu près 80 % de ce que l'usine actuelle produit avec les 700 000 tonnes.

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup. Je crois qu'une dame souhaitait parler ici. Monsieur, et deux dames. Allez-y, Madame.

Mme Jacqueline CHEMALY, habitante de Charenton

Je voudrais parler de la réversibilité du projet. Dans le résumé non technique, le Syctom propose d'imaginer une installation évolutive et réversible, permettant de s'adapter aux volumes et à la composition des déchets ménagers réceptionnés. Nous sommes un peu étonnés, parce que s'il y a une chose qui n'a pas changé dans les chiffres que vous nous avez fournis depuis 2009, ce sont les 350 000 tonnes à incinérer, dans ce que j'appellerai toujours un incinérateur, et que vous, vous appelez une usine de valorisation énergétique.

Par ailleurs, ce projet est global. Il est associé, comme vous venez de le dire, avec l'UVO et est bien estimé à 2 milliards d'euros, puisque c'est cette somme qui a été votée en 2014 par le Comité du Syctom.

Je voudrais vous poser une question sur les modalités de cette éventuelle réversibilité. J'ai entendu dire que vous proposiez peut-être que l'un des fours puisse, devant la baisse réelle des déchets à incinérer, brûler autre chose, de la biomasse dites-vous. Là, nous pourrions effectivement justifier l'usine en l'appelant usine de valorisation énergétique. Mais est-ce bien le but des sommes qui sont collectées par les collectivités ? J'entends par là la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Je conçois que techniquement il soit possible de rendre réversible un four et de brûler autre chose que des ordures ménagères, mais du point de vue juridique, comment voyez-vous cela ? Comment le réglez-vous ? Et comment allez-vous faire accepter aux habitants qui bénéficient de la pollution que, maintenant, ils soient pollués pour brûler de la biomasse ? D'où viendra-t-elle ? Est-ce que ce seront les bois d'activité économique ? Autrement dit, ce qui était financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères servirait à des intérêts économiques autres. Or, je vous rappelle que les collectivités ne peuvent prélever la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qu'en rapport avec les dépenses réelles de collecte et de traitement des déchets.

M. RAYSSAC, animateur

Merci Madame. Monsieur, ici, devant. Allez-y.

M. Gilles LEPARMENTIER

Bonsoir. Gilles LEPARMENTIER. Moi, je viens d'Issy-les-Moulineaux, donc à proximité de l'usine Isséane, dont Monsieur le Président GAUTIER vient de rappeler la capacité de 510 000 tonnes, qui vient d'être portée de 460 à 500 000 tonnes. Et dans ce tonnage-là, brûle l'équivalent d'environ 25 % de ce qui pourrait être recyclé en termes de collecte sélective, et sans doute la même proportion de ce qui pourrait être compostable ou travaillé en biodéchet. Par exemple, à Issy-les-Moulineaux, les marchés alimentaires, les forains ne trient pas. À la fin du marché, c'est un gros tas, c'est benné, mélangé, le polystyrène, les cagettes, les feuilles de poireaux et de salade, etc. Et tout cela est benné dans les fours d'Isséane. Même si le PCI (pouvoir calorifique inférieur) de ces choses-là est faible si c'est mouillé. Je considère vraiment – je ne sais pas trop comment cela se passe dans le 13^e – que les élus sous-estiment l'envie des citoyens pour accéder à des objectifs plus intéressants, plus agréables.

Actuellement – cela a été dit tout à l'heure –, il y a le plan régional de gestion des déchets, qui comprend non seulement les déchets alimentaires, mais aussi les déchets du bâtiment, les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), et toutes les catégories que l'on connaît. En ce moment, il est en cours de rédaction. Il sera délibéré au sein du Conseil économique et social, puis sera voté par les élus régionaux. C'est eux qui auront la main dans peu de temps. Et à mon avis, il y a une pression forte à exercer sur ce personnel politique régional. Ce que je voulais dire aussi, par rapport au budget qui est investi dans cette affaire-là, c'est que la notion d'emploi me semble essentielle. Pour faire tourner Isséane, il y a quelques dizaines de personnes. C'est très peu de personnel, si ce n'est des entreprises de maintenance, sans doute, qui viennent dans la journée. Mais en fait, il y a peu de monde autour de cette affaire-là. Et je ne vois pas d'autres solutions que d'accompagner et de corriger, de « botter le cul », si l'on peut dire, des mauvais trieurs, parce qu'il y en a tout de même un certain nombre. Et l'enjeu, comme cela a été répété de nombreuses fois, est d'arrêter avec ces

décharges. Je ne vois pas comment nous pouvons accepter cette idée de décharge. Je ne sais pas, je me trompe ou je fais des plans sur la comète, mais comment se fait-il, par exemple pour Isséane, que nous ne captions pas cette montagne de décharge dans l'Est parisien et que nous ne venions pas la substituer à ce qui pourrait être une collecte sélective, ce qui pourrait être recyclé, avec tout un arsenal de recyclerie, etc. ? Il y a bien des procédures alternatives pour gérer les déchets.

Je rajoute une dernière chose. Le plan régional, qui a la compétence là-dedans pour une planification à échelle 2030, a une responsabilité considérable. Je ne vois pas d'autre solution que de mutualiser toutes les compétences, tous les syndicats, au sein de l'Île-de-France, pour fonctionner ensemble à travers une logistique tout à fait innovante et moderne.

M. RAYSSAC, animateur

Merci Monsieur. Madame avait demandé la parole. Il y a deux dames l'une à côté de l'autre. Je vous demanderai d'être très rapide et nous passerons à la table et au 3^e sujet.

Mme Odile DELONCA-AVIVES

Bonsoir. Je m'appelle Odile DELONCA-AVIVES et je viens en voisine. J'espère que je pourrai poser ma question, parce que je viens en voisine, c'est-à-dire que mon domicile n'appartient pas au Syctom. Mais nous sommes liés d'un certain point de vue, et c'est celui-là que je voudrais faire valoir pour ma question. Le SMITDUVM (Syndicat mixte intercommunal de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne) prévoit, en tout cas dans la ville de Créteil, il est prévu un raccordement au chauffage parisien, le SCUC (Société de chauffage urbain de Créteil) que vous fournissez en chaleur. Donc, la nouvelle structure exploitante des ordures ménagères du SMITDUVM, qui s'appelle VALEO, est-elle sujette à ce que vous énonciez comme solidarité territoriale ? Et dans ce cas, cette solidarité de technique – en tout cas de raccordement de tuyaux, de raccordement à vos tuyaux qui alimentent le chauffage parisien – vous engagerait-elle à pouvoir incinérer dans l'usine VALEO, rue des Malfourches à Créteil ? Et est-il même envisageable de pouvoir le faire d'un point de vue juridique ?

M. RAYSSAC, animateur

Merci Madame. Passez le micro à votre voisine, s'il vous plaît.

Une habitante d'Ivry-sur-Seine

Bonjour. Je suis habitante d'Ivry-sur-Seine. D'ailleurs, je respire un certain nombre de petites particules toxiques, qu'apparemment vous êtes les seuls à ne pas réduire aujourd'hui par rapport à toute la quantité de déchets, alors que nous, habitants d'à côté, nous réduisons tout de même assez. Et justement, ma question est par rapport à des solutions simples que nous avons vues ici déjà : pourquoi le Syctom investit-il dans des outils industriels toujours plus coûteux au détriment de simple tri à la source ? Par exemple, pour isoler la partie humide et fermentescible des déchets, les trier à la source, en plus d'être imposé par la loi, comme nous l'avions évoqué ici, est beaucoup plus efficace que l'usine justement que vous voulez construire. Et les trier à la source, comme nous l'avons vu aujourd'hui ici, par Compos13 – merci justement d'être venu –, c'est de plus en plus demandé par des participants, des citoyens. D'ailleurs, je sais que vous-mêmes êtes en train de nous donner la raison, parce que vous donnez de l'argent pour donner apparemment des formations. D'ailleurs, je suis en train de faire une formation, justement pour faire guide composteur, parce que la demande est énormissime. Pourquoi ne pas faire simple ? Et pourquoi faire compliqué et coûteux ? Peut-être du fait de lobby, mais pour les multinationales, véritables parasites de service public comme Veolia et Suez, qui vivent justement de la main de la taxe sur les ordures ménagères en proposant leurs solutions. Pas nos solutions. Mais les solutions de personnes qui sont en train de nous polluer, justement. Et pourquoi faire ce choix justement industriel et ne pas faire des solutions simples ? Merci.

M. RAYSSAC, animateur

Merci Madame. Je vous propose de répondre à ces trois interventions. Puis, nous passerons aux questions suivantes – cela fera le lien d'ailleurs – sur les questions environnementales, les nuisances, les dangers. M. LORENZO ?

M. Martial LORENZO, DGS du Syctom

Sur la question de la biomasse, celle que Madame posait tout à fait au début, effectivement, nous avons prévu dans notre projet qu'il y ait une possible conversion à l'utilisation de la biomasse, s'il n'y a pas assez d'ordures ménagères. Je ne reviendrai pas sur le début de la discussion, pour vous expliquer qu'aujourd'hui le Syctom enfouit encore 130 000, que nous allons diviser la capacité par deux, que nous allons passer de 700 à 350 000. Je ne reviendrai pas sur le fait que nous avons peu d'espoirs que dans un futur proche nous n'ayons pas assez d'ordures ménagères. Pour autant, cela a été prévu. Cela a été prévu, Madame, d'ailleurs avec le concours à la

fois de l'ADEME d'une part et de la région Île-de-France d'autre part, qui ont parfaitement identifié qu'à l'échelle régionale et même à l'échelle métropolitaine, il y a 500 000 tonnes de bois déchets qui vont en décharge, sans que personne ne s'en émeuve. C'est tout de même un paradoxe d'envoyer du bois déchet en décharge, alors qu'à l'évidence s'il y a quelque chose qui est bien un bon combustible, c'est bien le bois déchet. Par conséquent, pour répondre à la question un peu plus juridique, d'abord je ne sais pas de quoi sera fait demain en termes législatifs, mais aujourd'hui, contrairement à ce que vous pensez, ce n'est pas du tout impossible. Tout simplement, il suffit de faire payer les apporteurs de bois déchets pour que le Syctom traite leur bois déchet. Il n'y a rien d'impossible là-dedans. Le travail est en cours avec les diverses filières pour étudier cela.

Et cela renvoie donc à la deuxième question de Madame. C'était sur le SMITDUVM (Syndicat mixte intercommunal de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne). Je n'ai pas compris toute la question, mais je vous rappelle que le Syctom n'est pas ni transporteur ni propriétaire des réseaux de chaleur. Donc, le réseau de chaleur dont vous parlez, que j'ai retenu, le SCUC (Société de chauffage urbain de Créteil), je ne le connais pas. Je l'avoue humblement. Nous connaissons la CPCU (Compagnie parisienne de chauffage urbain), qui est celle à qui nous vendons notre chaleur. Mais il appartient à la CPCU et à ceux qui en sont responsables de décider de ce qu'ils font de cette vapeur. Nous espérons qu'ils ne la jettent pas par les fenêtres. Nous savons très bien qu'elle permet de chauffer de nombreux logements. C'est donc une question qui, pour moi, n'a pas d'impact, qu'il y ait ou pas un réseau de chaleur à partir de l'incinérateur de Créteil.

En revanche, et nous l'avons toujours dit, le Président me le rappelait : le Syctom a initié une politique de mutualisation – c'était une autre question qui était posée – avec tous les syndicats qui forment les bordures de la petite couronne et qui ont des capacités évidemment bien moindres que celles du Syctom, mais qui peuvent de temps à autre prendre un certain nombre de tonnes, c'est vrai. Et nous envoyons des tonnes chez eux. D'ailleurs, nous traitons parfois leur collecte sélective. Et parfois, ils traitent une partie de nos ordures ménagères. Mais malheureusement, je vous renvoie à la première diapositive que j'avais eu l'occasion de vous présenter. Je crois que c'est 7 % des ordures ménagères collectées qui peuvent être traitées par nos voisins dans ce cadre de mutualisation, dont je précise – parce que c'est toujours un peu agaçant pour nous qui sommes de grands défenseurs du service public – qu'ils ne passent pas par les entreprises, qu'ils n'enrichissent personne et qu'ils sont des conventions entre collectivités locales au meilleur prix.

M. RAYSSAC, animateur

Merci M. LORENZO. Pas de complément ? Je vous propose que nous traitions ensemble, si Monsieur le Président en est d'accord, les questions environnementales, les nuisances et les dangers liés à l'installation. Monsieur, vous avez la parole.

M. Francis VÉRILLON, Paris 13, CLCV Paris

Je m'appelle Francis VÉRILLON, Paris 13. Je vais parler aussi pour CLCV (Consommation logement cadre de vie) Paris. Avec deux questions, considérant que le risque sanitaire des substances bromées et le danger de stockage des chlorées est insuffisamment instruit.

Question 1. Les substances bromées, non seulement les dioxines, les furanes, mais aussi les éthers, qui sont des retardateurs de flammes, présents dans la plupart des plastiques, sont des perturbateurs endocriniens, classés polluants organiques persistants. Le dossier est évasif sur les premiers et apparemment muet sur les seconds, du moins à la lecture que j'en ai faite. Quelles dispositions concrètes sont ou vont être prises pour traiter, surveiller, ainsi que contribuer à l'étude des conditions de formation et de destruction de ces contaminants toxiques ?

Question 2. Deux liquides chlorés sont livrés dans l'usine : l'acide chlorhydrique et l'hypochlorite de sodium. Leur mélange produit instantanément un abondant dégagement de chlore gazeux. Cet accident a eu lieu en 2012 à Vaux-le-Pénit, lors d'une livraison, par suite d'une erreur de branchement de tuyaux. C'est inscrit dans la section accident d'UIOM page 409. Et la question correspondante est la suivante : quelles actions correctives le Syctom a-t-il mises en place pour remédier à ce risque avéré ? Merci.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci Monsieur. Madame, puis Monsieur.

Mme Anne CONNAN, Coprésidente Collectif 3R

Bonjour, je suis Anne CONNAN, pour le Collectif 3R. Je voulais vous dire que nous avons commencé à analyser l'étude d'impact et qu'elle nous semble particulièrement parcellaire, c'est-à-dire décevante avec des manques, des insuffisances, voire des contradictions. C'est particulièrement vrai de l'état initial. Ce que l'on appelle l'état

initial, c'est-à-dire l'état avant la construction de la nouvelle usine. Et cela ne nous permet pas de juger de l'impact cumulé de la pollution initiale, celle sans l'usine et celle produite par la nouvelle usine. C'est pour nous quelque chose qui est embêtant, parce que cela nuit à l'information du public. Je vais vous donner deux exemples sur les points noirs environnementaux, c'est-à-dire les endroits qui sont particulièrement pollués. Et nous en avons aux alentours de l'usine, par exemple l'A4, le périphérique, les échangeurs. C'est vrai aussi de tout l'impact sur le transport routier, qui par exemple ne prend en considération que les valeurs de pollution Airparif mesurées dans trois endroits, qui sont entre 5 et 8 km de l'usine. C'est tout de même assez peu proche de l'usine. Je voulais donc vous demander comment vous justifiez que l'état initial soit parcellaire.

J'avais une deuxième question, qui a plus un lien avec la question précédente, qui était sur le contrat que vous avez entre le SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne) et le Syctom. C'est un contrat qui vient d'être passé en commission d'appel d'offres du Syctom, sans qu'il ait d'ailleurs été voté explicitement par les conseillers syndicaux, et qui avoisine tout de même 120 à 150 millions d'euros. Ce contrat est en fait un contrat de recherche et de développement pour l'usine de méthanisation, qui va traiter les fermentescibles, c'est-à-dire les biodéchets qui seraient sortis de l'UVO (unité de valorisation organique), c'est-à-dire de la deuxième usine qui n'est pas celle qui est en enquête publique, mais qui est celle qui fournira les déchets pour l'usine d'incinération. Ce qui veut dire, en gros, que le projet d'UVO n'est même pas encore voté que le Syctom dépense déjà 120 à 150 millions d'euros, qui ne sont pas franchement justifiés par un vote. Et c'est aussi une question d'ailleurs : comment allez-vous justifier auprès des habitants, de toutes les personnes qui paient la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères, que vous dépensez cette somme alors même que le projet n'est pas voté ? Ce qui handicape encore plus le fait que vous allez nous dire après que vous avez déjà dépensé 120 à 150 millions d'euros, et que de toute manière il faut faire cette usine.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci Madame. Monsieur ?

M. Daniel HOFNUNG, habitant d'Ivry-sur-Seine

Daniel HOFNUNG, j'habite Ivry-sur-Seine, pas très loin de l'usine, de l'autre côté de la voie de chemin de fer. C'est à nouveau au sujet des dioxines bromées. Je ne dirai pas la même chose que mon prédécesseur. Ce que je voulais dire, c'est que ces dioxines avaient été mesurées à la demande du Collectif 3R. Cela remonte à 2013, sur deux trimestres. Et nous avons des mesures qui étaient entre 0,33 et 0,40 nanogramme par m² de fumée. Dans les années qui ont suivi, c'est-à-dire de 2013 à 2016 – c'est dans l'un des rapports qui sont dans le dossier d'enquête publique – le Syctom a reprocédé à des mesures sur un certain nombre de dioxines bromées et a obtenu des résultats encore un peu supérieurs, puisque nous arrivions à des taux entre 0,3 et 0,5 nanogramme par m², alors que le seuil maximum des dioxines chlorées est 0,1. C'est-à-dire que nous avons des dioxines qui sont en proportion beaucoup plus importantes que les dioxines chlorées qui, elles, sont traitées et réglementées. Actuellement, le taux des dioxines chlorées est très en dessous du seuil. C'est-à-dire que nous sommes dans les mesures qu'il y a actuellement sur l'usine. Nous sommes proches de 10 % du seuil. Nous sommes très bas. Or, là, nous avons des dioxines très hautes, et celles-là ne sont pas réglementées.

La question est : qu'est-il prévu non seulement pour les mesurer, ce qui devient indispensable – c'est une question de santé publique tout de même ? Dans le rapport, il y a aussi un certain nombre de choses qui sont dites, que nous n'avons pas de données, etc. Il ne faut pas rester dans le village gaulois. Il y a un certain nombre de travaux qui existent en anglais, il faut les lire. Il n'y a pas qu'en France qu'il se passe des choses. Il y a des études qui indiquent que les dioxines bromées ont des toxicités souvent équivalentes aux molécules proches chlorées. Donc, que sera-t-il fait ? Et est-ce que les techniques, en particulier les techniques catalytiques qui sont utilisées pour traiter les dioxines en seconde phase, après le charbon actif, ont un effet sur les dioxines bromées ?

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup. Monsieur, au fond. C'est la dernière et après vous répondrez. Je reviendrai vers vous.

M. Nicolas GUILLAUME, habitant de Paris

Bonsoir, j'habite Paris. Je pense que nous sommes tous concernés évidemment par ces questions qui recouvrent tout le champ du Syctom. L'autorité environnementale recommande de prendre en compte, pour le bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'UVE (unité de valorisation énergétique) l'évolution attendue de la composition des déchets incinérés, avec réduction de la fraction organique et apport des déchets à haut pouvoir

calorifique. La question est : pourquoi le mémoire que vous avez fait en réponse à l'avis de la haute autorité environnementale ne traite-t-il pas cette recommandation-là ?

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci. Est-ce que vous répondez maintenant ? Nous sommes perdus, je suis d'accord.

M. Pierre HIRTZBERGER, DGST du Syctom

Sur la question des substances bromées, je rappelle qu'aujourd'hui ce sont des composés qui ne sont pas réglementés et pour lesquels il y a une base documentaire qui est relativement faible. Évidemment, nous sommes capables de lire des publications en anglais et savons donc ce qu'il se passe à l'étranger. Sur ces produits-là, le Syctom fait effectivement des mesures depuis plusieurs années. L'État a lancé une campagne de mesure il y a quelques mois à laquelle nous participons et a désigné Isséane comme étant un des sites qui devait faire l'objet d'une mesure. Donc, l'État a fait une mesure et le Syctom en a profité pour en faire sept autres sur la même installation, c'est-à-dire sur l'autre ligne d'incinération. Et une avant celle décidée par l'État, et deux après. Sur les deux lignes, cela fait donc huit mesures.

Nous avons sollicité l'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) qui est l'organisme public en charge de mener les études de risque sanitaire, donc de qualifier le risque sanitaire de nombreux produits mis sur le marché, puisqu'aujourd'hui il n'y a pas de référence toxicologique pour ces produits. Aujourd'hui, la seule référence que nous avons est une publication anglo-saxonne qui dit que nous pouvons nous servir des mêmes équivalents toxiques que pour les dioxines chlorées pour calculer les résultats et agréger tous les résultats de mesure sur les dioxines bromées. Nous avons donc fait cet exercice, évidemment avec l'ensemble de nos mesures. Et contrairement à ce que vous dites, lorsque nous faisons cet exercice-là et que nous prenons les équivalents toxiques des dioxines chlorées, nous tombons très en deçà du seuil de 0,1 nanogramme. Très en deçà.

Donc, aujourd'hui, la seule référence que nous avons est cette publication qui nous dit que nous pouvons utiliser les équivalents toxiques chlorés. Mais en même temps, il n'y a pas vraiment de données sur les risques sanitaires de ces produits. Le Syctom a donc officiellement saisi l'ANSES en lui demandant de faire les études nécessaires pour que nous sachions quel est l'impact de ces produits-là. Il n'y a donc pas de volonté de cacher les choses. Nous disposons d'un certain nombre de mesures. Nous avons été sûrement l'une des premières collectivités à lancer des mesures sur ces produits-là. Les retours des laboratoires que nous avons nous disent aussi très clairement qu'aujourd'hui il y a des incertitudes sur les mesures qui sont bien plus importantes que sur les produits chlorés. C'est ce que nous disent les laboratoires d'analyse. Néanmoins, nous gardons les résultats qu'ils nous donnent et nous attendons que l'État nous dise quelles sont les valeurs toxiques de référence sur ces produits.

Ensuite, sur le risque de mélange d'acide chlorhydrique et de javel sur des installations, notamment sur les installations de traitement de l'air, ce sont effectivement des produits qui ne sont pas très compatibles. Aujourd'hui, il y a maintenant des dispositions techniques qui font que, de toute façon, on ne peut pas dépoter un camion d'acide chlorhydrique dans un réservoir d'eau de javel, et vice-versa. Le problème est réglé de cette manière-là. Vous retrouvez le cas que vous avez cité dans notre dossier, puisque nous avons l'obligation de recenser tous les accidents qui peuvent avoir lieu.

Sur la question de l'étude d'impact et du fait que notre état initial soit insuffisant, j'allais reprendre les propos de mon Directeur général. Il ne vous appartient pas, Mme CONNAN, ni à moi, de juger de la complétude ou pas de l'étude d'impact du dossier du Syctom. Il appartient au Préfet de le faire. Et visiblement, pour que nous puissions nous retrouver ensemble ce soir, c'est que le Préfet, les services du Préfet et la DRIEE ont jugé que notre étude d'impact était tout à fait recevable. Donc, encore une fois, je renverrai à ceux qui sont compétents pour donner les autorisations. Ce n'est ni le Collectif 3R ni le Syctom.

Sur le projet que nous menons avec le SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne), il serait tout de même bien surprenant qu'avec mes équipes, je puisse dépenser 150 millions d'euros sans que les élus du Syctom aient eu à un moment à se prononcer sur ladite dépense. D'une part, ce projet a fait l'objet des délibérations nécessaires pour qu'il soit lancé. D'autre part, nous n'avons pas prévu aujourd'hui et engagé 150 millions d'euros de dépenses, puisque c'est un projet qui est phasé. Il y a trois phases : une phase de recherche et de développement, une phase pilote et peut-être une phase de construction d'un équipement industriel. Effectivement, si le projet va au bout, le budget est de l'ordre de 120 millions d'euros. Aujourd'hui, la seule décision que le Syctom a prise est de démarrer cette première phase de recherche et de développement, qui est en cours, qui durera 18 mois, et dont le budget global est de 4 à 5 millions d'euros. Et pas 150 millions d'euros, comme vous l'indiquez.

Enfin, sur la question des gaz à effet de serre et de l'évaluation de l'avis de l'autorité environnementale sur ce sujet-là, compte tenu de la densité et du nombre d'avis et d'informations présents dans ce qu'a écrit l'autorité environnementale, peut-être qu'effectivement nous n'avons pas répondu suffisamment précisément, ou peut-être pas du tout, sur cette question du bilan de gaz à effet de serre. Sachez que cette question de bilan de gaz à effet de serre est quelque chose qui préoccupe beaucoup le Sycdom, puisque depuis la COP 21, nous publions chaque année notre bilan carbone. Nous participons à un projet de recherche avec d'autres sites d'incinération en France pour justement qualifier la vraie part de produits fossiles dans ce que nous incinérons, et donc de savoir exactement quelle est la part de CO² fossile, et la part de CO² qui n'est pas dans nos émissions. C'est donc quelque chose que nous allons suivre puisque nous allons nous lancer dans ce projet, qui est un projet qui utilise des traceurs radioactifs pour calculer ces sujets-là. Donc, non, si nous n'avons pas répondu, c'est un oubli. Mais évidemment, les niveaux d'émission de gaz à effet de serre sont une préoccupation du Sycdom, en plus de la question des rejets polluants classiques que nous avons à la cheminée.

M. RAYSSAC, animateur

Merci. Vous voulez un petit droit de suite. Je vous donne 30 secondes. Attendez, vous n'avez pas le micro.

M. Francis VÉRILLON, Paris 13, CLCV Paris

Ce dont je vous ai parlé, je l'ai bien dit, ce n'est pas seulement les dioxines et furanes, mais aussi les éthers bromés. Autrement dit, c'est les PBDE (Polybromodiphényléthers), si vous préférez, le DécaBDE en particulier. Les retardateurs de flammes qui sont donc des polluants persistants et des perturbateurs endocriniens. Que dites-vous sur les éthers, s'il vous plaît, et en particulier les DécaBDE ? Il y a beaucoup de littérature là-dessus. Que faites-vous ?

M. RAYSSAC, animateur

Merci. Répondez tout de suite, ainsi nous réglons cette question et nous irons poser des questions là-bas.

M. Pierre HIRTZBERGER, DGST du Sycdom

Nous n'allons pas nous lancer dans une analyse sur tous les produits qui sont possibles et fabricables à partir du Tableau de Mendeleïev. J'ai apporté une réponse sur les dioxines bromées. Les produits dont vous parlez, aujourd'hui il n'y a aucune référence bibliographique. Ce n'est absolument pas un sujet, ni un sujet de préoccupation par l'État. Je ne vais pas aller inventer des préoccupations qui aujourd'hui ne sont pas les préoccupations des autorités de tutelle chargées de la surveillance de nos installations.

Intervention hors micro dans la salle.

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup. Monsieur ici, Madame là-bas et un autre Monsieur derrière. Nous prenons ces trois questions, nous vous apportons un micro.

M. Étienne LOUIS, administrateur civil honoraire

Je voudrais d'abord faire écho à ce que M. Jacques GAUTIER disait à propos d'Issy-les-Moulineaux, où il se félicitait qu'il y ait des immeubles de 10 étages, des immeubles de luxe, qui soient à proximité immédiate de l'incinérateur. Effectivement, cela peut le rassurer. Mais il y a 50 ans, ce qui faisait discussion, ce n'était pas du tout l'incinération, mais l'amiante. Et il y avait beaucoup de personnes, de grands experts, des professeurs de médecine, des grands ingénieurs qui disaient ce que nous disons aujourd'hui de l'incinération : « Mais l'amiante, c'est très bien. C'est formidable. C'est un très grand progrès. C'est totalement inoffensif », disaient ces personnes qui par ailleurs, pour certaines, étaient financées par les industriels de l'amiante en ce qui concerne leur laboratoire. Enfin, c'est un détail sur lequel il serait mesquin d'insister.

Actuellement, donc, nous avons la preuve absolue de la nocivité de l'amiante, parce que les ouvriers des usines d'amiante meurent les uns après les autres, comme des mouches, de cancers de la plèvre. Personne ne peut le contester. Il est possible que dans quelques années ou dans quelques décennies, des enquêtes épidémiologiques, comme il y en a eu à Fos-sur-Mer où une université américaine a diligenté ce genre de choses, prouvent qu'il y a effectivement une prévalence de maladies gravissimes comme le cancer très supérieure à ce qu'elle est dans le reste du territoire, dans les zones où il y a des incinérateurs. Il est possible que dans quelques années ou quelques décennies, les points de vue soient tout à fait différents.

Il y a au Parlement européen des députés qui proposent actuellement la création d'un crime en droit pénal, d'un crime industriel et environnemental pour lequel les personnes qui seront auteures ou complices auront une inversion de la charge de la preuve. C'est-à-dire qu'il faudra qu'ils prouvent qu'ils ont absolument tout fait pour éviter que ces catastrophes sanitaires et environnementales se produisent. Et dans le cas du Sycdom, il faudrait

que le Sycotom prouve qu'il aura tout fait pour trier, recycler, au maximum toutes les formes de tri et de recyclage pour éviter au maximum l'incinération, si l'hypothèse pessimiste que j'envisage, mais qui n'est pas totalement dépourvue de plausibilité, se produit.

Donc, il serait bien que dans un premier temps le Sycotom nous fournisse un tableau avec les chiffres de la loi de transition énergétique. Par exemple, 65 % de recyclage en 2025. Et ce que lui aligne en face, les efforts qu'il consent ou condescend à faire, en face de ce chiffre de la loi. Et également pour les autres échéances fixées par la loi, qu'il nous indique aussi très clairement les choses et qu'il nous apporte la démonstration qu'il fait le maximum effectivement pour éviter l'incinération.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci Monsieur. La parole est à Madame, allez-y.

Une intervenante

J'ai une question relative au rapport d'analyse des offres. Parce qu'il y a déjà un groupement qui a été retenu en fait pour la gestion de ce dossier Ivry – Paris 13. Et ce groupement a obtenu des notes pour le moins préoccupantes, en fait, par rapport à la prévention et à la maîtrise des risques incendie et explosion : note 2/4. Prévention et maîtrise des nuisances olfactives : note 2/4. Traitement des fumées et connexes associées : note 2/4. Et pour finir, tri et préparation des déchets : note 1/4. C'était en 2014. J'aimerais savoir, notamment sur la prévention et la maîtrise des risques incendie et explosion, si, pour ce groupement qui a été retenu avec une note de 2/4, des exigences ont été posées pour que la note ne soit plus de 2/4 ? Et de même, puisque nous sommes sur le sujet du danger sanitaire, la note de 2/4 qui a été obtenue sur le traitement des fumées et connexes associés, est-ce que des mesures ont été prises pour que le prestataire qui sera en charge de la gestion des déchets prenne des mesures de manière à ce qu'il soit noté de façon plus sécurisée ?

M. RAYSSAC, animateur

Merci Madame. Monsieur, derrière, s'il vous plaît.

M. Alexis BECKER, habitant d'Ivry

Bonsoir, je m'appelle Alexis BECKER, j'habite Ivry. Tout à l'heure, M. HIRTZBERGER parlait du Tableau de Mendeleïev. En fait, il y a une classification des plastiques. C'est numéroté de 1 à 7. C'est très simple. Chaque plastique a un triangle avec un numéro de 1 à 7. Les bouteilles d'eau, c'est le numéro 1. Les Tupperwares, c'est le numéro 3 ou le numéro 5, dans l'alimentaire. Bref. En tout cas, c'est très simple. Et d'ailleurs, pour la pratique du tri, ce serait presque ludique si, au lieu d'indiquer des images des différents plastiques, par exemple « le pot de yaourt ne se recycle pas », nous mettrions des triangles avec des numéros. Et il suffirait en fait de se référer à l'objet que l'on souhaite mettre dans le bac de tri. Nous regarderions, et si c'est 1, nous pouvons le mettre dans le bac de tri, alors que si c'est 7, ce n'est pas possible parce que cela ne peut pas suivre. Chaque plastique a une composante, et malheureusement nous ne pouvons pas mettre un plastique numéro 1 avec un plastique numéro 3, le fondre et recréer un nouveau plastique. D'ailleurs, nous pouvons recycler les bouteilles d'eau, les PET (polytéréphtalate d'éthylène), mais nous ne pouvons pas reproduire du PET. Nous ne pouvons pas reproduire une bouteille d'eau. Nous reproduisons un plastique numéro 4 ou numéro 3. En fait, la classification des plastiques est très simple. Il y a des vidéos sur internet qui expliquent à quoi correspond chaque plastique.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup pour ces précisions. Est-ce qu'il y a encore une question ? Madame, ici, devant. Puis nous passerons aux réponses et peut-être à la conclusion de cette soirée, Monsieur le Président ?

Jean-Pierre CHAULET, Président de la Commission d'enquête

Oui, mais nous attendons encore quelques questions.

Une habitante d'Ivry

Je suis une habitante d'Ivry. Je trouve que votre ironie sur le Tableau de Mendeleïev est déplacée. Je pense qu'il n'y a pas assez de chimistes qui s'intéressent de près à cette usine, parce que ce serait vraiment très important, parce qu'il y a énormément de produits qui vont se retrouver dans l'atmosphère et dans les restes de déchets. Et je retiens en tout cas de l'intervention précédente qu'il y a des déchets potentiellement dangereux, dont nous ne connaissons pas encore aujourd'hui la nuisance et qui seront produits dans cette usine. C'est tout de même très inquiétant pour les habitants.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup. Je vous propose de répondre, si vous le voulez bien.

M. Pierre HIRTZBERGER, DGST du Sycotom

Sur le rapport d'analyse des offres, je pense que nous n'allons pas nous exprimer là, parce que, d'une part, le contrat a maintenant été conclu. Donc, j'allais dire que nous n'allons pas revenir sur la question de l'analyse d'offre, même si je suis assez dubitatif, parce que je ne l'ai pas avec moi. Je ne me prononcerai pas, parce que j'aimerais avoir le vrai rapport d'analyse des offres. Les notes que vous indiquez me paraissent assez surprenantes par rapport au choix qui a été fait par la collectivité. Après, de toute façon, depuis le choix qui a été fait par le Sycotom, nous avons continué à progresser. Deux années d'études ont eu lieu depuis, entre le moment où nous avons signé le marché et le moment où nous avons déposé la demande d'autorisation. Et sincèrement, sur les questions notamment du traitement des fumées, nous sommes évidemment aujourd'hui très sereins par rapport aux technologies qui nous ont été proposées. C'est quelque chose dont nous avons tout de même l'expérience. Ce n'est pas la première usine d'incinération que le Sycotom aura construite. Là-dessus, nous n'avons aucun doute et aucune difficulté. Sur les risques, évidemment, il y a une étude de danger qui est dans le dossier, qui recense un certain nombre de scénarios de danger, qui peuvent être des scénarios principalement d'incendie, puisque nous avons des déchets combustibles. Nous avons aussi du gaz qui sert au système de traitement des fumées. Nous avons également un scénario d'explosion, puisque nous avons de la vapeur d'eau sous pression dans cette installation, dans la chaudière. Donc, ce scénario est également étudié. L'ensemble des scénarios, notamment d'incendie, ne génère aucun effet qui sorte du terrain de l'installation. Pour ce qui est des scénarios d'explosion du ballon de chaudière, c'est le seul scénario qui voit des effets qui sortent du site. En même temps, c'est un scénario qui, aujourd'hui, ne s'est jamais produit dans aucune installation ni d'incinération, ni de chaufferie, dans le monde. On nous demande, dans la réglementation, d'étudier ces scénarios-là, donc nous le faisons. Mais c'est un scénario qui est classé avec un niveau de probabilité très bas, dont la probabilité est inférieure à 10^{-5} . C'est un peu technique. Donc, au-delà de E, dans la classification des fréquences de A à E, nous sommes au-delà de cela. C'est le seul scénario qui voit ses effets sortir du terrain. Et là, c'est pareil. Sur ces questions-là, nous sommes évidemment très vigilants, puisque non seulement il n'est pas question qu'il y ait des effets sur les populations, mais il n'est pas non plus question que les effets de l'installation génèrent des contraintes sur l'urbanisation ou le renouvellement urbain qu'il pourrait y avoir demain autour de l'usine. Donc, aujourd'hui, toutes les activités qui sont autour de l'usine actuelle et de l'usine projetée peuvent rester là et vivre sans difficulté. Et demain, s'il y avait d'autres activités, y compris des logements, ce serait complètement compatible avec le maintien en fonctionnement de l'installation.

M. RAYSSAC, animateur

Merci beaucoup. Y a-t-il d'ultimes questions ? Avons-nous oublié quelque chose d'essentiel ? Monsieur.

M. Romain ZAVALLONE, Conseiller titulaire Sycotom, membre suppléant du bureau

Romain ZAVALLONE toujours. On m'a remis ce soir, ici, le plan B'OM. Je pense que c'est quelque chose en quoi beaucoup de personnes dans la salle ont envie de croire. C'est un scénario qui, à mon sens, a été insuffisamment étudié. En plus, celui-là est le plan B'OM 2.0, il est de juin 2018. Il a été corrigé, parce qu'au fur et à mesure que le projet du Sycotom évolue, le plan B'OM, lui aussi, évolue. D'autant qu'il s'est écoulé 3 ans depuis. Nous avons donc 3 ans de moins pour agir.

Il est dit par l'autorité environnementale que ce plan B'OM n'a pas été assez étudié comme scénario alternatif, que vous avez étudié des scénarios alternatifs avec beaucoup de finesse, mais pas le plan B'OM. Et l'autorité environnementale vous demande d'étudier avec la même finesse, avec votre même expertise ce plan B'OM. Les élus connaissent peu ce plan B'OM. Il y a eu une présentation la semaine dernière aux élus. Et tous les élus du Sycotom ont reçu une invitation. Je voulais juste partager que j'ai reçu un mail du directeur de cabinet de M. GAUTIER, qui m'a un peu surpris, qui appelait à boycotter cette information aux élus, sous prétexte qu'elle nous serait arrivée tardivement. C'est vrai qu'elle n'a pas les mêmes moyens que le Sycotom, c'est une association qui a peut-être 3 ou 4 salariés. Mais ce mail encourageait à répondre à Zero Waste France, à décliner l'invitation compte tenu des délais, en disant que les associations se serviraient de notre absence, nous élus, pour nous accuser par la suite. Je vous ai proposé en réponse que ce plan B'OM soit étudié enfin, en finesse, en transparence par les services et que les associations puissent venir les présenter à tous les élus du Sycotom. Et j'aimerais que ce soit fait à l'avenir. Merci beaucoup.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci. Monsieur, ici devant, puis Madame.

Jean-Pierre CHAULET, Président de la Commission d'enquête

Ce sera les deux dernières questions. Nous concluons après.

M. Étienne LOUIS

M. LORENZO a dit que l'État allait garantir l'application de la loi. Ce propos me paraît beaucoup trop optimiste. En effet, l'État, comme nous avons eu l'occasion de l'entendre au cours de cette soirée, dans cette affaire, ce n'est pas Nicolas HULOT. C'est Brune POIRSON, secrétaire d'État, auprès du ministre d'État chargé de la transition énergétique, qui répond au Maire d'Ivry, qui a un rendez-vous à son ministère avec le Maire d'Ivry. C'est elle qui s'occupe de cette affaire. Or, il faut savoir qu'il y a actuellement un quasi-monopole de l'incinération, détenu par deux entreprises, qui sont des multinationales : c'est Suez environnement et Veolia. Ces deux entreprises sont quasiment jumelles, puisqu'elles ont des filiales communes. En fait, ce n'est pas un duopole, c'est un monopole qu'elles constituent à elles deux. Et, Brune POIRSON est ancienne directrice chez Veolia. Elle était directrice de l'Asie du Sud chez Veolia. Voilà. Et elle a rejoint la campagne d'Emmanuel MACRON en 2016, quand il était candidat aux élections présidentielles. Elle a, selon toute vraisemblance, collecté des fonds pour MACRON, puisque c'est ce que faisaient les personnes de son équipe de campagne. Et donc, cela illustre bien les liens entre la finance et la politique, évidemment au plus haut sommet de l'État. Mais nous ne sommes pas naïfs au point de croire que ces liens n'existent pas aux autres niveaux de la vie publique, hélas.

Et c'est cette femme qui a autorité sur le Préfet du Val-de-Marne qui, évidemment, aura beaucoup de mal à faire autre chose que ce qu'elle lui dira de faire. Les lobbys ne sont donc pas proches du pouvoir aujourd'hui, ils sont le pouvoir. Et j'ai en face de moi Philippe BOUYSSOU, maire d'Ivry. Il y a 50 ans, les communistes parlaient de capitalisme monopoliste d'État. Là, c'est une illustration caricaturale de ce que disaient les communistes il y a 50 ans, et qui faisait hausser les épaules des grands professeurs de Sciences Po, qui trouvaient que c'était ridicule. Mais là, maintenant, au point d'évolution où nous en sommes, c'est exactement ce que nous avons. Et dans ce régime-là, et qui redonne un peu de jeunesse à Karl Marx, il est très douteux que l'État soit neutre, soit impartial et fasse appliquer la loi.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Merci. Madame ?

Une intervenante

J'aimerais juste interpeller les enquêteurs. J'ai tout de même entendu que beaucoup de personnes demandaient une prolongation de l'enquête publique. Nous sommes un certain nombre à vouloir la prolonger, si bien sûr vous nous l'accordez. Moi, par exemple, j'habite à Saint-Maurice, je suis concernée. Et il n'y a eu aucune information du Sycotm dans les boîtes aux lettres, etc., sur cette réunion. Nous n'avons aucune information sur l'enquête publique et c'est vraiment très restreint dans les panneaux, etc. Moi, j'informe les personnes autour de moi et l'on me dit : « Mais comment cela se fait-il que nous ne soyons pas au courant de cela ? » Donc, je pense que s'il y avait une prolongation, nous, petites associations justement avec beaucoup de bénévoles, ceux que vous interpellez pour faire du compostage de quartier, etc., parce que nous ne sommes pas payés pour faire cela, mais nous le faisons... Nous informons les personnes de vos projets, alors que vous, vous ne le faites pas. Et pourtant, vous avez notre argent pour le faire. Vous parlez des personnes qui devraient mobiliser, les composteurs de quartier, etc. Mais je trouve cela honteux finalement, parce que vous avez beaucoup d'argent et vous demandez aux personnes, bénévolement, de mener les actions que vous devriez menées.

D'autre part, pour conclure, j'aimerais tout de même vous signaler que vous n'êtes vraiment pas le bon exemple ce soir. Vous buvez tous dans des bouteilles en plastique. Vous pourriez avoir des verres en verre, des carafes en verre. Et vous montreriez l'exemple. Parce que cette jeune femme de 20 ans qui vous a interpellés tout à l'heure sur les 30 ans à venir, vous, vous ne serez peut-être plus là, mais elle sera toujours là.

M. Martial LORENZO, DGS du Sycotm

Ce n'est pas nous qui avons organisé la soirée, Madame, ni choisi les bouteilles.

Une intervenante

Eh bien, écoutez, la prochaine fois, soyez vigilants là-dessus et vous montrerez le bon exemple.

Applaudissements

M. RAYSSAC, animateur

Monsieur le Président ?

Jean-Pierre CHAULET, Président de la Commission d'enquête

Je vais conclure. D'abord, je remercie tout de même la salle pour la tenue de cette soirée. Je pense que nous avons laissé suffisamment de temps pour que tout le monde puisse poser des questions. Ensuite, vous avez eu des réponses. Vous apprécierez et nous apprécierons également les réponses. Nous avons ce soir, vous l'avez bien remarqué, en tant que Commission d'enquête, joué le rôle d'éponge, mais nous restituerons bien sûr dans notre rapport.

Il y avait d'ailleurs une question, j'en profite pour la traiter. À ce jour, 99,9 % – c'est peut-être un peu exagéré – des avis déposés sur le registre d'enquête publique sont défavorables au projet. Est-ce que la Commission d'enquête pourra se permettre de donner un avis favorable, même avec réserve ? Eh bien, Madame, la Commission d'enquête fera ce qu'elle pensera bien de faire. En son âme et conscience

Ce qui nous mobilise, en fait, c'est l'argumentaire qui est développé, ce sont les arguments. Nous étudierons effectivement les arguments. Et la réunion publique de ce soir participe à ces observations et il y aura un compte-rendu. Et c'est pour cela que nous vous demandons vos noms lorsque vous posez les questions. Et nous apprécierons les réponses du Syctom en notre intime conviction.

En tout cas, merci pour cette soirée, parce que je pense, encore une fois, que nous avons donné du temps au temps. Et nous prendrons aussi du temps au temps pour pouvoir répondre.

Merci, je vous souhaite une bonne soirée. Et je précise que l'enquête n'est pas terminée, qu'elle se termine le 25 juin. Nous sommes le 14. Il reste encore 11 jours et un certain nombre de permanences. Bonne soirée ou bonne nuit plutôt.